

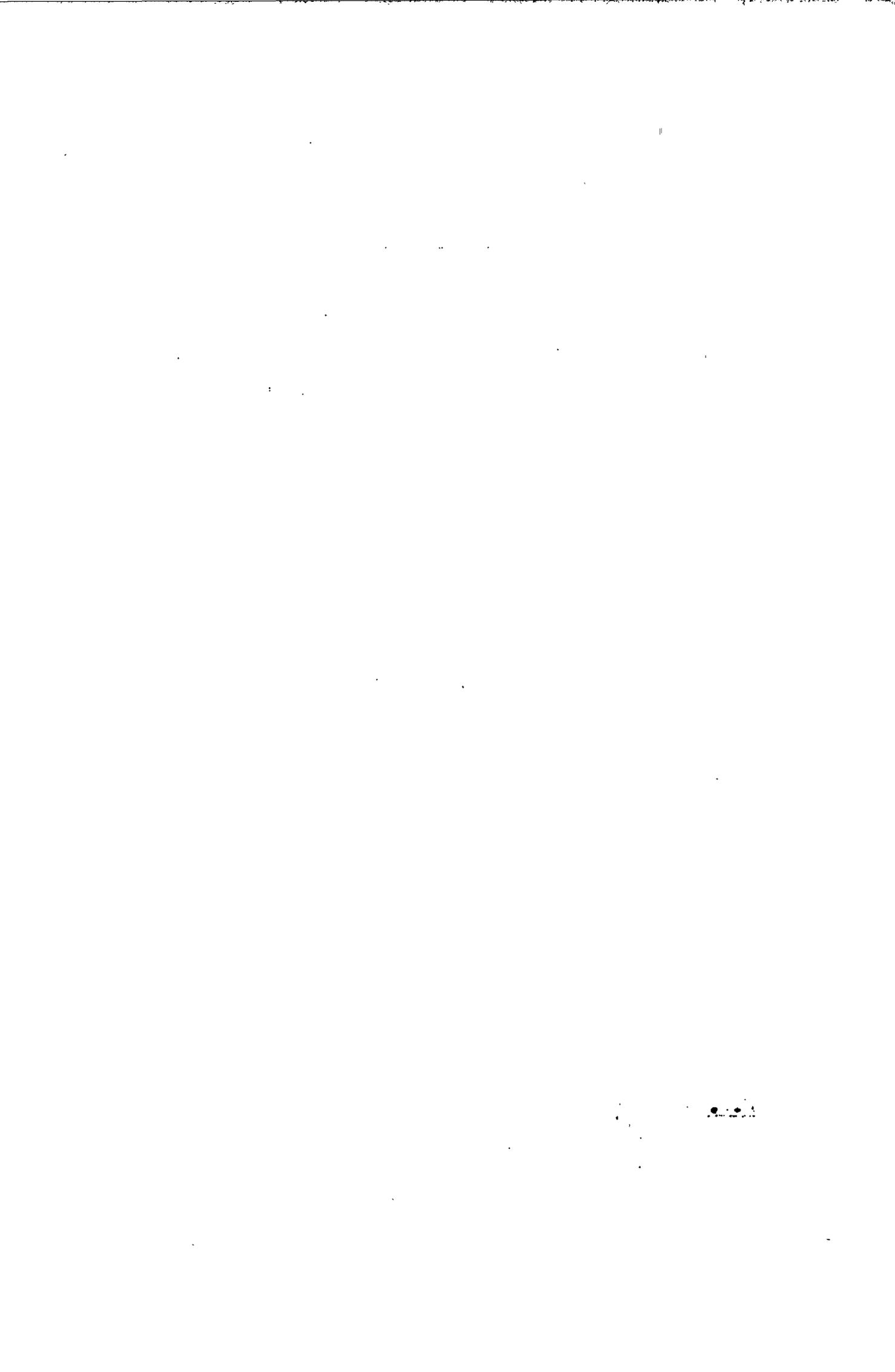
# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

## DOCUMENTATION

annexée au rapport sur  
les problèmes de l'industrialisation des Etats associés  
et les moyens à mettre en oeuvre pour l'accélérer

Rapporteur : M. Maurice DEWULF

N.P. - Le rapport contenant la proposition de résolution et l'exposé des motifs y afférent ne sera disponible qu'à Hambourg, au cours de la réunion de la Conférence.



S o m m a i r e

	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	3
I. Considérations générales .....	3
II. L'étude de la C.E.E. sur les possibilités d'industrialisation .....	6
<u>CHAPITRE I - BILAN ACTUEL DE L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE</u> .....	9
I. A l'actif du bilan .....	9
II. Au passif du bilan .....	9
<u>CHAPITRE II - LES CONDITIONS ET MODALITES DE L'INDUSTRIALISATION</u> .....	12
I. Le développement agricole et rural .....	12
a. Importance du secteur agricole .....	12
b. Le développement rural .....	13
c. Développement agricole et industriel intégré ...	14
d. Industrialisation rurale .....	16
II. Les difficultés de pénétration de la science et de la technique et la <b>formation des hommes</b> .....	18
a. Les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique .....	19
b. La formation des hommes .....	25
III. Le contenu à donner à une politique industrielle ..	28
A. Les orientations industrielles pour les E.A.M.A. ....	30
a. L'industrie de substitution aux importations. ....	30
b. Industries de base, d'exportation .....	31
c. La promotion de la petite entreprise .....	33
B. Les choix industriels pour les E.A.M.A. ....	36
IV. Le financement des investissements .....	38
V. Les conditions politiques nationales et régionales de l'industrialisation .....	44
a. Politiques nationales .....	44
b. Le problème de la régionalisation .....	45
VI. Les transferts industriels .....	49
<u>CHAPITRE III - LA NOUVELLE CONVENTION ET LA CONTRIBUTION DE LA C.E.E. A L'INDUSTRIALISATION DES ETATS ASSOCIES</u> .....	55
a. Les orientations nouvelles .....	55
b. Les aménagements concrets .....	58

.../...

- Annexe I : Données statistiques sur l'état actuel de l'industrialisation des E.A.M.A.
1. Répartition sectorielle de la production intérieure brute au prix du marché des E.A.M.A. (sauf Somalie).
  2. Importance du secteur industriel dans le produit intérieur brut des E.A.M.A.
  3. Evaluation par secteur économique de la population salariée des E.A.M.A.
  4. Aperçu des principales industries des E.A.M.A. au 1er janvier 1966.
  5. Commentaires sur les données statistiques concernant l'industrialisation.
  6. Aperçu d'ensemble des 109 projets étudiés retenus par les experts de la C.E.E.
  7. Note sur les importations de la C.E.E. en provenance des E.A.M.A.
  8. Conclusions de l'étude de la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique sur les perspectives plausibles de développement industriel sous-régional en Afrique.

- Annexe II : Les programmes opérationnels du système des Nations Unies dans les E.A.M.A.
1. Action du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
  2. L'action de l'ONUDI.
  3. Action du groupe de la Banque mondiale.
  4. Le programme de coopération industrielle de la FAO.

- Annexé III : Conclusions et recommandations principales du groupe d'étude ONU des investissements étrangers dans les pays en voie de développement.

## DOCUMENTATION

annexée au rapport de M. DEWULF sur les problèmes de l'industrialisation des Etats associés et les moyens à mettre en oeuvre pour l'accélérer

### INTRODUCTION (1)

#### I. Considérations générales

1. L'histoire économique des Etats dits "développés", comme l'analyse économique, montrent que le processus contemporain du développement implique un accroissement progressif de la part de l'industrie manufacturière dans le revenu national et un abaissement concomitant du secteur primaire.

Dans aucun pays le revenu tiré de l'agriculture ne permet d'assurer un relèvement important du revenu individuel (2). Or, dans les E.A.M.A. comme dans la plupart des pays en voie de développement, les exportations sont essentiellement centrées sur des activités primaires (agricoles, forestières et minières). Le taux de croissance économique de ces pays dépend, dans une large mesure, du taux d'accroissement de leurs exportations dont les pays industrialisés sont les principaux acheteurs. Or, la demande de nombreux produits primaires dans les pays développés n'augmente qu'assez lentement - pour diverses raisons : diminution relative de la consommation alimentaire au fur et à mesure de la croissance des revenus individuels, concurrence des produits de synthèse, économie dans l'utilisation des matières premières par suite des progrès technologiques, organisation des marchés agricoles des pays développés. Dès lors, limiter les pays en voie de développement au secteur primaire ou à la production de demi-

---

(1) Voir e.a. document 13.086/VIII/B/66, 1ère partie (Commission des Communautés).

(2) Sauf peut-être l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dont la prospérité repose sur une extrême spécialisation agricole à haute productivité.

produits condamnerait ces pays à un rythme de croissance trop lent, incompatible avec les objectifs de développement accéléré qu'ils souhaitent.

2. La nécessité d'une industrialisation de l'Afrique paraît évidente sous trois aspects : elle est d'un intérêt vital pour les Africains, elle rencontre à terme l'intérêt des Européens, elle est indispensable à l'équilibre mondial. Pour l'Afrique elle est d'une nécessité urgente, car l'élévation du niveau de vie des populations ne saurait être obtenue par les seules améliorations du secteur agricole. En outre, il est indispensable de trouver des emplois à des populations dont le taux d'accroissement est trop rapide pour que les moyens traditionnels puissent absorber la main-d'oeuvre arrivant sur le marché du travail; certaines concentrations urbaines accélérées accentuent encore cette nécessité. Il est de l'intérêt des Européens, par ailleurs, d'enrichir le partenaire et de créer des clients solvables. Il est enfin indispensable pour l'équilibre mondial de remédier à la détérioration des termes de l'échange et de contribuer à une amélioration du niveau de vie des Africains, garantie essentielle de la paix dans cette région du monde.

3. "Il est universellement reconnu que l'industrialisation est une condition essentielle d'un progrès accéléré des pays en voie de développement dans les domaines économique et social. Il faut hâter l'industrialisation pour que le taux de plus en plus élevé d'expansion économique de ces pays finisse par dépasser l'accroissement de la population. En raison de l'instabilité des recettes en devises des pays sous-développés, due aux fluctuations des cours mondiaux des produits de base et de l'activité économique générale des pays plus avancés, il importe tout particulièrement d'encourager l'industrialisation comme partie intégrante des programmes ou plans de développement." L'industrialisation aidera ces pays à diversifier leur économie et leur assurera une structure économique et sociale mieux équilibrée et un taux élevé de développement économique. Cette affirmation a été reprise dans la résolution 1940 (XVIII)

de l'Assemblée générale où il est reconnu "qu'un secteur industriel dynamique présente une importance stratégique aux fins "de diversifier d'une manière générale l'économie des pays en "voie de développement, d'élever le revenu par habitant de "leur population et d'assurer une structure économique et "sociale plus équilibrée" (1).

4. Si cette industrialisation est urgente et nécessaire, il est non moins important qu'elle se fasse dans certaines conditions. Rien ne serait en effet plus dangereux qu'une volonté d'industrialisation à tout prix et dans tous les secteurs à la fois. Les difficultés techniques, l'insuffisance du potentiel humain, la pénurie de capitaux, interdisent aux Etats africains de se tromper dans leurs orientations. Loin d'amener une augmentation des revenus individuels, les projets d'industrialisation non rentables entraîneraient un gaspillage de ressources et une charge bientôt intolérable tant pour les budgets que pour la collectivité.

5. La Communauté européenne comme les pays intéressés sont conscients de cette nécessaire industrialisation. Elle ne l'a pas seulement prévue, mais s'est formellement engagée à la favoriser. C'était déjà un des objectifs de la première Convention de Yaoundé : "faciliter la diversification de l'économie et l'industrialisation des Etats associés en vue de leur permettre de renforcer leur équilibre et leur indépendance économique". La nouvelle convention vient d'accentuer cette orientation et a reconnu expressément l'industrialisation comme un objectif politique prioritaire et irréversible de l'Association.

6. Il convient de rappeler d'autre part que les différentes institutions de la Communauté et de l'Association ont traité à différentes reprises le problème de l'industrialisation des E.A.M.A. Le rapporteur a rédigé une étude sur

---

(1) Voir document Nations Unies E.4496 du 18 juin 1968 "Compilation des principes, directives et lignes d'action dans le domaine du développement".

"L'Association et le problème de l'industrialisation dans les E.A.M.A.", qui donne un aperçu de ces débats sur base des documents officiels des Communautés, des institutions communautaires du Parlement Européen et de la Conférence parlementaire de l'Association, étude qu'il tient à la disposition de la Conférence parlementaire.

## II. L'étude de la C.E.E. sur les possibilités d'industrialisation (1)

7. Afin d'aider le FED à s'engager dans des opérations de financement systématique de projets industriels, la Commission des Communautés avait fait élaborer par des experts qualifiés une série d'études sur les possibilités d'industrialisation des Etats africains et malgache.

8. C'est au mois de juin 1967 que furent publiés les rapports et le document de synthèse sur cette étude. Cette initiative importante prouve combien la Commission des Communautés attachait à cet aspect du développement économique des E.A.M.A. une urgente priorité. D'autre part, il convient de souligner que l'étude, qui prit plus de 18 mois, est consignée dans des rapports très fouillés donnant sur l'économie de chacune des régions et de chacun des pays une documentation particulièrement utile. Enfin, limitée au départ aux possibilités qu'offrirait à court terme (endéans les dix années) l'industrie de substitution aux importations, l'étude propose 109 projets industriels répartis à travers toutes les régions, et conçus pour la plupart à l'échelle plurinationale (2).

9. Les experts se sont efforcés d'atteindre les objectifs suivants :

- en premier lieu, ils ont tenté de délimiter le champ d'application d'une politique à moyen terme de développement indus-

---

(1) Voir document de synthèse publié par la Commission des Communauté, Direction générale de développement d'outre-mer, 13.086/VIII/B/66 de juin 1967.

(2) Voir foot-note (1) à la page suivante.

triel en identifiant les projets concrets d'investissement de substitution qui pourraient être réalisés au cours des dix années à venir et seraient économiquement et financièrement rentables à l'échelle multinationale, sans l'être nécessairement à l'échelle nationale;

- en second lieu, ils ont tenté d'assurer à l'ensemble des projets régionaux un équilibre satisfaisant sous l'angle géographique et économique, préfigurant ainsi les programmes plurinationaux de développement industriel.

Toutefois, ce dernier objectif n'a pu dépasser certaines limites : des préoccupations d'équilibre régional peuvent justifier de renoncer à une localisation optimale sans entraîner pour autant des propositions de localisation économiquement injustifiées.

10. Si même l'on peut regretter que les responsables africains aient été si peu consultés ou impliqués dans ce travail d'étude et de prospection, il n'en reste pas moins que l'initiative de la Commission des Communautés doit être considérée comme une option fondamentale de sa politique de développement dans les E.A.M.A. Nous y reviendrons dans d'autres chapitres de ce rapport.

Le grand intérêt de cette étude est qu'elle débouche sur des propositions concrètes situant des projets industriels précis susceptibles d'être opérationnels dans un délai de 5 à 10 ans (1).

11. Suite aux débats qui se sont instaurés au sein de la Commission Paritaire lors des réunions de Tananarive et de Menton, on a souhaité que la Commission des Communautés entreprenne sans retard d'autres études notamment sur les industries de base et industries d'exportation qui pourraient être

---

(1) Voir tableau page 60 de l'étude précitée, comportant une liste de 109 projets réalisables, ainsi que les tableaux pages 87, 114, 132, 158, 176 et 183, donnant la synthèse des calculs économiques pour les six zones étudiées.

implantées dans les 18 E.A.M.A., étude qu'on considère comme un complément indispensable à celle relative aux industries de substitution. D'autre part, pour connaître la manière la plus efficace d'utiliser les ressources - naturelles et humaines - que possède un pays ou un ensemble régional, il faut d'abord étudier plusieurs formes d'utilisation de ces ressources. Les conclusions de ces différentes études permettront de se rendre compte de la vocation de chaque pays ou ensemble régional.

12. Si ces études sont importantes et même essentielles, il faut qu'elles soient immédiatement suivies d'un programme de "follow-up" qui porte leur orientation et leurs conclusions dans le domaine opérationnel. C'est sans doute le reproche le plus important que l'on pourrait faire à l'étude sur l'industrie de substitution aux importations. Nous en reparlerons dans le rapport, en proposant la création de services de follow-up et de public relations.

13. Notons enfin que l'étude de 1967 fut inspirée aussi par le souci de "l'adaptation de l'aide communautaire aux besoins d'industrialisation des pays associés"(1). La Commission procédait déjà par l'intermédiaire du FED au financement de projets d'infrastructure, de diversification économique et de formation des hommes susceptibles de réduire les facteurs limitatifs de l'industrialisation des E.A.M.A. et de contribuer à ses premiers développements.

---

(1) Document 19.200/VIII/FED/68, page 1.

CHAPITRE I - BILAN ACTUEL DE L'INDUSTRIALISATION DE  
L'AFRIQUE (1)

I. A l'actif du bilan

14. A l'actif du bilan industriel des Etats associés, il faut relever quelques acquis :

- Dans la plupart des pays d'Afrique existent, bien qu'à des degrés divers, quatre groupes d'industries : industries extractives, traitement des oléagineux, industries alimentaires et boissons, textiles et industries du bois. Certains pays privilégiés ont, en outre, des usines de transformation métallurgique, telle que la transformation de l'aluminium au Cameroun. En fait, le développement industriel est très inégal selon les pays.
- Il existe un potentiel de ressources naturelles important très inégalement réparties certes, et qui ne sont encore que partiellement exploitées.
- Les prospections géologiques et les recherches importantes effectuées soit par les anciennes métropoles, soit plus récemment avec la contribution des pays développés ou des organisations internationales, permettent de croire que beaucoup de richesses minérales de l'Afrique ont sans doute déjà été trouvées. Il reste bien sûr le plus important à faire dans la plupart des cas, à savoir étudier et éventuellement créer des conditions d'exploitation et de rentabilité.

II. Au passif du bilan

15. Au passif du bilan, il faut relever des insuffisances nombreuses.

Particulièrement grave est l'absence presque complète d'industries de base, qui maintient l'industrie africaine sous

---

(1) On trouvera en annexe I un ensemble de documents donnant un aperçu de la situation économique des E.A.M.A. et plus particulièrement de leur développement industriel.

la dépendance des importations. Les grandes industries métallurgiques sont inexistantes; pas de fabrication de machines-outils, ni construction automobile ou navale. De même, pas de grandes industries chimiques de base. Quelques exceptions toutefois : au Cameroun, par exemple, où la transformation d'aluminium se développe en liaison avec l'aménagement hydro-électrique de la SANAGA et au Congo-Kinshasa avec le raffinage et la transformation du cuivre essentiellement.

Au surplus, les E.A.M.A. ne traitent qu'une faible part de leurs matières premières et leur industrie ne suffit pas encore à assurer une part importante de la consommation locale.

Enfin, plusieurs industries connaissent un développement "artificiel", soit par les causes même de leur implantation, soit par les possibilités réelles du marché.

16. Les investissements d'infrastructure qui ne sont productifs qu'indirectement ou à long terme ont connu un essor important grâce au développement de l'aide extérieure publique qui réserve à cet effort d'investissement une place prépondérante.

Toutefois, les charges budgétaires des Etats au titre des frais d'entretien et de fonctionnement de ces investissements d'infrastructure augmentent plus rapidement que les revenus budgétaires par suite de la lente progression des investissements productifs. Il importe donc de redresser cette tendance en créant un volume adéquat d'investissements directement productifs, tant dans l'industrie que dans les activités primaires.

17. La toile de fond des problèmes que pose le développement économique de l'Afrique est suffisamment connue. Qu'il suffise de rappeler les raisons principales de l'insuffisance industrielle de l'Afrique, à savoir :

- le déséquilibre démographique : densité démographique faible et concentrations urbaines trop rapides d'une part, exigüité des marchés d'autre part;

- le déséquilibre structurel des économies africaines, trop axées sur les produits primaires d'exportation, phase première mais révolue du développement économique de l'Afrique;
- le déséquilibre du commerce extérieur caractérisé d'une part par la vulnérabilité des exportations de produits primaires et, d'autre part, par le coût de l'importation de biens et de services;
- le déséquilibre dès lors entre la structure de la production et celle de la demande propre de biens et de services;
- le déséquilibre des infrastructures aggravé par le contexte géographique africain et se traduisant entre autres par une insuffisance et une inadaptation des moyens de transport et le coût de ceux-ci;
- le déséquilibre de la production agricole à caractère industriel orientée vers l'exportation par rapport à la production alimentaire et vivrière qui est souvent moins développée parce qu'orientée seulement vers la consommation interne;
- la faiblesse "énergétique", en dépit d'un potentiel hydro-électrique considérable et de ressources non négligeables en pétrole et gaz naturel;
- déséquilibre enfin, plus prononcé sans doute qu'ailleurs, entre les possibilités de l'épargne intérieure et les impératifs et servitudes des ressources extérieures.

Il faut enfin souligner tout le poids que prennent en Afrique les facteurs humains limitatifs, l'insuffisance quantitative et qualitative de la main-d'oeuvre, l'absence d'une tradition de gestion d'entreprises, les structures sociales traditionnelles, etc.. qui seront traités plus spécialement au chapitre II sub II. Qu'il suffise de souligner que la réussite de l'industrialisation dépendra en définitive plus d'une question d'hommes et de know-how que d'une question de capitaux.

CHAPITRE II - LES CONDITIONS ET MODALITES DE L'INDUSTRIALISATION DES E.A.M.A.

I. Le développement agricole et rural

a. Importance du secteur agricole (1)

18. "L'agriculture doit sa place centrale dans la stratégie du développement non seulement au fait qu'elle est l'activité prédominante dans la plupart des pays en voie de développement en ce qui concerne tant l'emploi que la production, mais aussi en raison de son importance comme source de trois éléments essentiels dont ont besoin les autres secteurs, à savoir les produits alimentaires, la main-d'oeuvre et l'épargne. En fait, l'accroissement effectif de la productivité agricole est généralement le facteur-clé qui détermine le rythme global de la croissance économique" (2).

Dans certains pays africains, l'agriculture sera d'autant plus le moteur du progrès que n'y existent pas d'autres sources de revenus importantes.

Mais ce développement agricole doit être non seulement modernisé, mais réorienté, et la plupart des Etats africains ont fait déjà des efforts louables dans ce sens. En effet, vu les limites d'une agriculture d'exportation, d'une part, et les possibilités offertes par un marché interne pour les produits agricoles alimentaires et vivriers bruts ou transformés, d'autre part, le secteur-clé agricole doit tenir compte de cette réorientation.

19. Les politiques en faveur de la croissance agricole et le développement industriel constituent des éléments économiques de première importance dans une stratégie du développement. Heureusement, au seuil de la décennie de 1970, la longue

---

(1) Voir e.a. : Etude CEE, pages 8 et suivantes, et le document ECOSOC E/AC.54/L.25 "Croissance économique et développement intégré dans les pays en voie de développement". Etude de M. Roque Carranza, membre du Comité de la planification de l'ONU.

(2) Voir document Nations Unies E. AC.54.L.33 du 11.2.1969.

controverse quant à l'importance relative qu'il faut accorder à l'agriculture et à l'industrie n'appelle plus guère de commentaires. L'expérience des vingt dernières années, au cours desquelles l'agriculture a souvent agi comme frein sur la croissance économique générale, a amplement démontré que ces deux secteurs sont complémentaires.

Toutefois, bien que cette question soit réglée en grande partie, on ne peut en dire autant des politiques de développement à l'intérieur de chacun des deux secteurs (1). C'est ainsi que la transformation d'une agriculture traditionnelle et en grande partie de subsistance en un système dynamique d'exploitation commerciale, exige tout une série de changements d'ordre institutionnel, technique et économique qui se complètent et dont les effets sur la production se renforcent mutuellement. C'est poser en même temps tout le problème du développement rural concomitant dont il sera question dans le sous-titre suivant.

#### b) Le développement rural

20. Le problème du développement rural "global et intégré" (2) fait l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de la part des responsables les plus divers des différents canaux publics ou privés d'aide extérieure. Basé sur l'agriculture et sur l'agriculteur, il englobe tous les aspects de la vie rurale et se traduit par tout une série de mesures et d'actions entreprises en vue d'améliorer le milieu rural. Action complexe et difficile dont nous ne pouvons que souligner au passage toute l'importance pour la croissance économique dans les E.A.M.A. en insistant - dans le contexte de ce rapport - sur la nécessité d'un développement agricole et industriel intégré et sur les possibilités que peut offrir une certaine industrialisation rurale.

---

(1) Voir l'étude sur l'économie mondiale 1968, doc. Nations Unies E.4687 du 27.6.1969.

(2) Voir plus particulièrement à ce sujet les programmes et actions de développement entrepris par l'Organisation internationale du travail et la FAO.

Pour sa part, l'étude de la Commission des Communautés avait également souligné qu'un développement soutenu et durable débouchant sur l'industrialisation n'est réalisable que par un développement rural concomitant, étant donné que la majeure partie de la population rurale vit souvent au stade de l'économie de subsistance.

En relevant progressivement le pouvoir d'achat des masses, le développement agricole et rural permet l'élargissement intérieur des marchés et le démarrage de l'industrie locale. Il s'impose à d'autres titres encore : le ralentissement de l'exode vers les centres urbains, une nutrition plus équilibrée des populations, un meilleur approvisionnement des villes.

L'étude de la CEA (1) sur les possibilités d'industrialisation en Afrique constate également : "Il serait impossible de maintenir le taux de croissance industrielle prévu dans les propositions de la CEA, à moins que l'agriculture ne se développe à un rythme plus rapide; il serait donc souhaitable d'orienter davantage le développement industriel vers une assistance en faveur de l'agriculture en insistant par exemple sur la production d'engrais, d'insecticides ou de machines agricoles."

c. Développement agricole et industriel intégré

21. Parallèlement à l'urgente nécessité de favoriser le développement rural comme base de départ pour la croissance dans les pays en voie de développement, la nécessité de prévoir des programmes de développement agricole et industriel "intégré" s'est imposée à partir des données de l'expérience.

C'est ainsi que la toute récente étude sur l'économie mondiale 1968 que le secrétariat des Nations Unies vient de publier constate qu'on a beaucoup appris ces dernières années sur les méthodes à employer pour satisfaire les besoins en calories. Pour pouvoir tirer parti des nouvelles variétés

---

(1) Document Nations Unies E./CN.14/392, page 17.

céréalières avec lesquelles on peut obtenir un rendement à l'hectare considérablement accru, il faut non seulement modifier l'organisation des travaux agricoles pour les accélérer, les intensifier et leur donner une précision plus grande, mais il faut créer la capacité industrielle requise pour fournir de l'eau, des engrais, des pesticides, des moyens de séchage, des silos, ainsi que des moyens de transport, des installations de traitement et les autres moyens à mettre en oeuvre pour commercialiser les quantités largement accrues de riz, de blé et de maïs.

Cela ne se conçoit que si l'industrie et l'agriculture s'intègrent de façon beaucoup plus étroite que cela n'a été le cas jusqu'à présent dans la plupart des pays en voie de développement où l'on n'a généralement pas considéré l'industrie manufacturière comme le principal agent de l'augmentation de la productivité agricole.

22. Une autre étude économique (1) approche d'excellente façon cette optique nouvelle par deux considérations concrètes.

Un premier type de coordination entre le développement agricole et le développement industriel implique que l'on élabore avec soin des programmes visant à faire démarrer et à améliorer la production agricole en vue d'alimenter l'industrie et visant à déterminer quels secteurs de la production industrielle il faut développer pour utiliser les intrants agricoles.

Une deuxième forme de coopération entre l'industrie et l'agriculture qui peut avoir de profondes répercussions est celle qui consiste à fournir des intrants industriels au secteur agricole.

23. L'industrialisation de la plupart des pays en voie de développement suppose d'abord une croissance satisfaisante de l'agriculture. Si la stagnation du secteur agricole a dans certains cas entravé le processus de développement ou la

---

(1) Etude de M. Roque Carranza "Croissance économique et développement intégré dans les pays en voie de développement".

progression des taux de croissance, un secteur agricole dont l'expansion est plus rapide peut contribuer à favoriser l'industrialisation du fait qu'il permet d'améliorer la balance des paiements, d'élargir les marchés intérieurs et de stimuler les activités de production plus complexes telles que la fabrication d'engrais, de produits chimiques et de biens d'équipement.

A son tour, et c'est affirmer l'interdépendance du secteur industriel et agricole, l'industrialisation peut favoriser la transformation et la modernisation de l'agriculture dans la mesure où elle développe les marchés pour les cultures plus productives et où elle fournit les produits et les biens d'équipement nécessaires.

En bref, toute politique d'industrialisation devrait être associée à un effort parallèle de modernisation et de productivité agricole, selon un processus de développement et selon un dosage propre à chaque pays.

#### d. Industrialisation rurale

24. Les considérations précédentes se rejoignent pour aboutir au dernier aspect du développement agricole et rural à examiner dans le cadre de ce rapport, à savoir celui de "l'industrialisation rurale". Il s'agit essentiellement d'examiner quelles activités économiques nouvelles peuvent être encouragées à partir des activités agricoles de base et au départ des collectivités rurales.

Un premier domaine concerne le conditionnement et la première transformation, à proximité des lieux de production, des produits agricoles. Cela demanderait en général des investissements de faible importance pour une valeur ajoutée non négligeable. Il serait raisonnable de penser que chaque fois que la possibilité en est offerte, les produits de culture extensive devraient être transformés, selon le cas, en produits finis ou demi-finis avant d'être orientés vers l'exportation; que chaque fois que le cas le permet, les produits vivriers de l'agriculture tropicale devraient faire l'objet

d'une transformation industrielle permettant leur conservation, leur transport et, par suite, après le retrait de la part d'auto-consommation, être orientés vers l'exportation.

Un deuxième domaine concerne la promotion des petites industries et entreprises et d'un artisanat modernisé. Il est bon de noter ici que le programme d'action de l'OIT dans le domaine du développement rural intégré prévoit entre autres l'industrialisation élémentaire de la communauté rurale grâce à la promotion de la petite industrie, de la petite entreprise, de l'artisanat.

25. C'est ainsi que le problème de "cottage industries" fut également évoqué à la réunion de la Commission Paritaire à Menton (1).

La création de "cottage industries" serait très souhaitable, car elle assurerait une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre rurale réduite à l'inaction durant une partie de l'année et fournirait, avec l'appoint de ressources supplémentaires, une élévation des connaissances technologiques du milieu rural. Cependant le démarrage de telles industries se heurte à des difficultés notables, et la concurrence des produits industriels rend de plus en plus difficilement compétitive la diffusion des techniques artisanales rénovées, destinées à fournir des biens d'équipement ou de consommation en milieu rural.

26. A cette même réunion, une délégation africaine a introduit de façon pertinente le débat sur la question de savoir en quels termes se pose le démarrage d'une industrialisation rurale.

Cette industrialisation s'intègre dans une nécessité politique d'essor régional, de frein à l'exode rural, de lutte contre une disproportion sans cesse croissante entre les

---

(1) Le rapporteur a rédigé un document de travail résumant les réponses africaines verbales et écrites au questionnaire soumis aux délibérations de la Commission Paritaire à Menton. Il tient ce document à la disposition de la Conférence parlementaire.

revenus des ruraux et des citadins et l'hypertrophie des grandes agglomérations. Elle doit assurer aux ruraux la fourniture des équipements ménagers et professionnels de base, valoriser sur place les produits agricoles, procurer des revenus et des emplois supplémentaires.

Elle est hautement souhaitable, mais se heurte à des difficultés d'installation (éloignement des ports, coûts des transports, manque d'énergie, main-d'oeuvre, organisation des débouchés). Aussi doit-elle, au début, prendre la forme de l'installation de petites industries ou d'ateliers artisanaux nécessitant des capitaux assez modestes, trouvant régionale-ment leur clientèle.

27. L'approche agricole et rurale du problème de l'industrialisation dans les E.A.M.A. nous a conduits ainsi par le biais de l'industrialisation rurale au centre même de nos débats sur le contenu de la politique industrielle à suivre. Il nous faut souligner dès à présent les possibilités offertes par la promotion de la petite entreprise (petite industrie manufacturière, entreprises de service, entreprises artisanales modernisées). Pour de larges régions rurales comprenant quelques centres urbains de dimensions réduites mais qui vivent encore en symbiose avec leur arrière-pays rural, ce genre de promotion industrielle est considérée par plus d'un spécialiste du développement comme une étape décisive vers l'industrialisation, à partir de nombreuses initiatives modestes mais solides parce qu'enracinées dans un contexte économique-social vivant qui les colle aux réalités africaines.

## II. Les difficultés de pénétration de la science et de la technique et la formation des hommes

28. Le premier libellé du rapport suggéré par la Commission Paritaire à l'initiative de ses membres africains et demandé par la Conférence parlementaire s'énonçait comme suit : "Les problèmes de l'industrialisation et les difficultés de

pénétration du progrès technique et scientifique dans les E.A.M.A.". Les deux problèmes sont en effet intimement liés et ce pour l'ensemble des pays en voie de développement. S'y ajoutent encore, particulièrement pour les pays africains, les problèmes posés par les priorités à réserver aux actions pour la formation de l'homme.

a. Les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique - Remarques générales

29. La participation des pays en voie de développement au progrès de la science et de la technique est désormais considérée dans les enceintes internationales comme le troisième levier du développement, d'une importance aussi décisive que les apports financiers extérieurs ou la participation au commerce mondial.

30. Il est presque hasardeux d'aborder ce vaste problème dans le contexte limité d'un rapport portant essentiellement sur le développement industriel de l'Afrique. S'il y a d'ailleurs un danger de simplifier des problèmes à l'extrême, ce danger guette plus encore ce chapitre que celui de l'industrialisation. Car pour le progrès scientifique et technique, il n'y a pas de formule rapide ni de panacée et l'on semble demander à l'Afrique de faire en quelques décades ce qui a demandé à l'Europe quelques siècles.

Pour le continent africain, il faudra rechercher avant tout l'efficacité de la science et de la technique. C'est dire que le développement africain peut être comparé à l'articulation des maillons d'une chaîne. L'action technique et scientifique doit contribuer, en quelque sorte, à raffermir ou à consolider le maillon le plus faible et empêcher ainsi que la chaîne entière se défasse.

31. Il y a dix ou quinze ans, l'impact de la science et de la technique - de la technologie surtout - n'était pas si critiqué. Mais l'accélération récente et irréversible de la science et de la technique rend la technologie d'aujourd'hui rapidement dépassée.

Songons par exemple aux progrès spectaculaires de la pétrochimie, de l'électronique, de l'industrie, des communications, des produits synthétiques, des fertilisants.

L'on a évoqué pour l'Europe - face au défi américain - le "gap technologique". Des auteurs éclairés estiment que le véritable "gap" se situe plus fondamentalement au niveau du "management" - c'est-à-dire de l'organisation et de la méthodologie de l'utilisation optimale des ressources - problème que les Etats-Unis d'Amérique et sans doute également l'URSS sont déjà capables de maîtriser beaucoup mieux qu'en Europe.

32. Le succès de la science et de la technique ne peut se faire qu'à travers des hommes. Or, force nous est de constater que l'Afrique, plus que tout autre continent, souffre d'une insuffisance particulière de ressources humaines dans ces domaines essentiels et que son développement est fortement handicapé par un phénomène généralisé de facteurs humains limitatifs.

Le problème de l'adaptation de la science et de la technique aux réalités et exigences africaines est également posé : "Le choix des techniques à appliquer pour combiner nos ressources - disait le regretté T.J. Mboya, à l'époque président de la Commission économique pour l'Afrique - est aussi un problème à étudier. L'idée première selon laquelle la technique moderne serait facilement transférable s'est révélée fausse."

Ceci s'ajoute au problème posé par la capacité insuffisante de certains pays à recevoir et à gérer les apports scientifiques et techniques.

#### Problèmes particuliers

33. A côté de ces remarques générales que les responsables africains eux-mêmes n'ont pas manqué de faire, on pourrait énumérer quelques problèmes plus précis qu'ils devront surmonter.

D'une part, la croissance économique suppose l'existence d'inventaires et de renseignements de base à établir scientifiquement et à suivre quotidiennement grâce au travail de grands instituts ou de commissions spécialisés. Citons pour mémoire des organismes tels que l'Institut national d'études agricoles congolais (INEAC), la Commission de coopération technique africaine (CCTA), le Comité scientifique africain (CSA), le Bureau africain des sols (BAS) et d'autres encore. Or, l'on constate une discontinuité des études et une dégradation des plans de recherche à l'échelle régionale africaine à partir de tels instituts.

D'autre part, la formation universitaire africaine et celle fournie par l'enseignement supérieur africain calqué trop souvent sur des modèles européens, ne semble pas répondre de la manière la plus adéquate au besoin impérieux de cadres africains formés pour des tâches africaines.

34. Une politique scientifique adaptée semble manquer à l'Afrique, tout/semble lui faire défaut un statut de l'homme de science africain correspondant à la place qu'il devrait occuper dans la société.

Est-il étonnant dès lors que l'on assiste à cette fuite des cerveaux, des élites ou des compétences que d'aucuns ont appelée la grande hémorragie des pays en voie de développement ?

35. Mais c'est aussi dans d'autres domaines du secteur public qu'une certaine insuffisance des cadres intermédiaires ou nationaux se fait sentir. Citons par exemple :

- les difficultés du transfert des recherches et connaissances vers les masses rurales ou urbaines par l'inadaptation des cadres, des méthodes et programmes de formation;
- les faiblesses dans la gestion administrative;
- la gestion commerciale, économique, industrielle souvent inadaptée;
- les planification et programmation trop rudimentaires;

- les lacunes dans les données statistiques de base;
- l'éducation scolaire générale et technique insuffisamment liée aux plans de développement et aux impératifs de l'emploi;
- l'absence de programmes de normalisation et de classification, etc..

36. Le manque d'esprit d'entreprise, la faiblesse du sens de la gestion, l'absence du "know-how" technologique dans le chef du secteur privé africain constituent également un obstacle majeur au démarrage industriel de l'Afrique.

Un certain nationalisme d'autre part risque de figer dangereusement l'exiguité et l'étroitesse des économies nationales africaines, alors que seules leur interdépendance et leur complémentarité scientifiquement étudiées, techniquement organisées, politiquement guidées et administrativement gérées peuvent leur donner l'ampleur et croissance.

#### Réflexions et orientations

37. Dans ce domaine également il faut éviter l'approche trop émotionnelle ou trop ambitieuse qui voudrait réaliser tous les progrès à la fois ou égaler des partenaires européens plus favorisés. L'Afrique devra choisir les facteurs qui donneront des résultats rapides et concrets dans des domaines bien sélectionnés. Les E.A.M.A. devront axer leurs efforts de progression sur quelques fronts-clés au lieu de vouloir avancer sur tous les fronts à la fois.

38. Il faut repenser l'action des instituts régionaux pour la recherche en Afrique : continuer ou reprendre les "inventaires" et pousser la recherche dans les domaines-clés pour le développement. Tous ces instituts devraient être établis sur place en Afrique. C'est là aussi que devraient se regrouper les archives ou les collections. Ces instituts ne devraient-ils

pas être des points de rencontre en Afrique entre cerveaux africains et cerveaux européens ou autres ? (1)

39. Cette recherche de base devrait être considérée comme un investissement de haute rentabilité. Pour répondre à sa vocation africaine, elle doit être régionalisée.

Ne faudra-t-il pas planifier davantage les orientations de l'enseignement universitaire et supérieur en fonction du développement national et régional en Afrique ? Ne faudra-t-il pas, parallèlement, repenser et africaniser les programmes universitaires ? Il faut noter dans ce contexte l'effort concerté actuellement entrepris par les ministres de l'éducation nationale des E.A.M.A.

L'Afrique ne doit-elle pas de toute urgence valoriser ou revaloriser la fonction scientifique et technique et réserver à l'homme de science un statut adéquat ?

40. Le problème posé par l'exode des compétences est particulièrement délicat. L'organisation des Nations Unies vient de publier à ce sujet un rapport, dont les conclusions très nuancées méritent un examen approfondi. Elles s'insèrent, en effet, dans le contexte général du développement de la science et de la technique au service de la croissance des pays en voie de développement (2).

---

(1) "C'est ici que nous avons besoin de gens - et non pas à Paris, à Washington, à Moscou ou à Londres - et c'est ici que ces gens peuvent laisser leur empreinte en s'occupant de nos problèmes urgents et pratiques. Les services de documentation de Paris et de Yale sont trop éloignés et trop classiques pour être pleinement efficaces. C'est ici que sont nos problèmes et nous rejetons l'idée qu'ils puissent être résolus à l'étranger." T.J. Mboya, ancien président de la CEA.

Cette idée est aussi citée parmi les propositions du "rapport Pearson".

(2) Nations Unies. Assemblée générale XXIIIème session. Exode du personnel qualifié des pays en voie de développement. Rapport du Secrétaire général, doc. A.7294 du 5 novembre 1968; voir surtout IX, conclusions et suggestions, pages 64 à 68.

41. La faiblesse qualitative des cadres intermédiaires est un problème crucial qui touche l'ensemble des domaines et des actions de développement en Afrique. Il faudrait relever ici les nombreuses initiatives prises récemment pour y faire face : celles de l'Organisation internationale du travail, à l'initiative de sa Commission consultative africaine; celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel devenu agent d'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement (1); celles du Groupe de la Banque mondiale dont l'orientation vers l'Afrique a été récemment réclamée par son nouveau président, M. Mac Namara (2). Mais aussi et surtout, les efforts du Fonds européen de développement et ceux qu'ont déjà consentis les responsables politiques africains. Il est impossible d'entrer ici dans les détails; qu'il nous suffise de constater la convergence des diagnostics et des actions entreprises en souhaitant une accélération de ces efforts dans l'avenir et leur coordination.

42. Il est communément reconnu que les investissements étrangers sont tout aussi importants comme apport de science, de technologie et de technique de gestion que comme apport financier. C'est pourquoi les contrats d'investissements industriels devraient systématiquement inclure des programmes précis de formation incorporés en quelque sorte dans l'investissement, couvrant les différents domaines de spécialisation et tous les niveaux de gestion (cadres techniques, cadres comptables, cadres commerciaux, etc..).

43. Ces programmes et actions ne réussiront que dans la mesure où les responsables africains, en acceptant l'urgence et la priorité, les introduisant systématiquement dans la

---

(1) Voir le programme de l'ONUDI pour l'année 1969, doc. Nations Unies ID/B/26 de mars 1968.

(2) Voir "Discours devant le Conseil des gouverneurs" de M. Mac Namara, 30 septembre 1968 et rapports du groupe de la Banque pour l'année 1968/69. L'effort vers l'Afrique du Groupe de la Banque mondiale a augmenté de 112 % en 1968/69.

Ce groupe finance à présent également les programmes de formation professionnelle allant de pair avec des investissements.

conception et l'exécution des plans de développement et contribuent par tous les moyens à créer dans toutes les couches de la population l'ambiance psychologique indispensable à leur réussite.

#### b. La formation des hommes

44. La première partie de chapitre a évoqué déjà le problème de la formation de l'homme africain. Les considérations qui vont suivre s'inspirent des interventions africaines lors de la réunion de Menton et prouvent combien les dirigeants africains sont conscients de l'ampleur du problème.

45. L'importance de l'obstacle socio-psychologique à la diffusion du progrès économique ne doit être ni négligée ni surestimée.

Le principal obstacle qui s'oppose à l'orientation des masses africaines vers les activités industrielles n'est ni sociologique, ni psychologique, mais économique : le rythme de développement ne permet pas d'avoir une offre d'emplois industriels à la dimension de la demande.

Ceci étant précisé, il est certain que se révèle chez tous les sujets africains le fait d'une double appartenance socio-culturelle, au monde traditionnel et au monde "moderne"; et les institutions de l'un sont incohérentes par rapport aux normes de l'autre. Ces incohérences sont sources de comportements inadaptés car, en fait, les sujets sont issus d'un système culturel différent de celui que symbolisent leur travail et leur formation. Pour faire face aux facteurs d'inadaptation, la formation par les responsables de la formation et de l'assistance technique est essentielle. Au niveau des responsables de la formation et de l'assistance technique, les problèmes sont les suivants :

- modification des programmes,
- modification des méthodes,
- modification des structures des centres en vue de leur articulation avec le monde du travail.

Ceci pourra aboutir à la création de centres pilotes de formation.

46. Quant aux cadres administratifs, il est nécessaire de compléter la formation des fonctionnaires responsables de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques commerciale, industrielle et de programmation économique. Il est également nécessaire de mettre en place, surtout dans le cadre des Universités africaines et en liaison avec les projets de réforme actuels, des structures de formation nouvelle, mieux adaptées aux besoins des pays concernés.

47. Dans un premier stade, la mise en oeuvre de programmes d'assistance technique dans les domaines du commerce, de l'industrie et de programmation économique sera utile et même nécessaire. Elle permettra notamment, si elle est conçue d'une certaine manière, d'accélérer la formation sur place des cadres existants. L'objectif essentiel de cette assistance technique devra être la formation des cadres nationaux spécialisés. Les modalités de cette aide, et les apports respectifs devront être conçus en fonction de cet objectif.

48. Les problèmes ne sont pas au niveau de l'accentuation d'un programme sur un autre, mais au niveau de la coordination des programmes. En effet, les échecs d'actions de développement sont aussi bien causés par l'absence d'éléments humains capables d'assurer la survie d'opérations bien conçues techniquement que par la non-mise en place de structures d'accueil permettant aux éléments formés d'utiliser leurs connaissances avec des chances raisonnables de succès.

Il s'agit sans doute de changer les structures de formation, mais aussi de transformer l'esprit des enseignants.

49. Il existe peu d'éléments ayant reçu une formation les rendant aptes à entrer dans l'entreprise. Ceci est valable pour la gestion comme pour la technique. L'effort de formation doit porter sur l'un et l'autre.

C'est dans l'entreprise aussi que la formation des futurs entrepreneurs industriels d'Afrique se fera le plus efficacement et le plus rapidement, mais à condition que les gouvernements africains donnent à cette action une priorité particulière.

Quant aux moyens à mettre en oeuvre pour rendre l'action commerciale ou industrielle plus efficace, l'effort de formation devrait en grande partie être orienté vers la solution de problèmes pratiques.

50. La formation, d'autre part, des commerçants, des petits entrepreneurs industriels ou non et des artisans revêt une haute priorité. Les organisations professionnelles existantes devraient entre autres assumer un rôle dans ce domaine.

51. Il faudrait enfin inclure plus systématiquement les concours d'organisations non gouvernementales, l'aide privée non lucrative, surtout pour la participation populaire au développement.

\*

\* \*

52. L'on pourrait conclure de ces diverses considérations qu'un large éventail d'actions concrètes et spécifiques de formation peut être mis en place avec le concours de tous les canaux d'assistance, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, publics ou privés, qu'ils soient ou non lucratifs. Un éventail d'actions essentielles et indispensables d'accompagnement de tout programme ou de tout projet de développement, sans lesquelles toute initiative risque de ne pas prendre racine. Car, quel que soit le projet ou le programme, quel que soit le niveau auquel il se situe ou le secteur visé, les assistances de formation qui l'accompagnent devront avoir un seul dénominateur humain commun : l'africanisation (1).

\*

\* \*

---

(1) D'autre part, et ceci n'est nullement contradictoire, plus un pays progresse dans l'industrialisation et plus il connaît des relations d'interdépendance au détriment de son indépendance économique. Enfin, plus l'Afrique s'industrialisera et plus le nombre de techniciens étrangers dont elle aura besoin sera grand.

### III. Le contenu à donner à une politique industrielle

#### Remarques générales

53. Le secteur industriel (industries manufacturières) n'occupe qu'une place extrêmement modeste dans les économies des E.A.M.A. Sa part dans le produit intérieur brut (PIB) des E.A.M.A. ne dépasse pas au total 10 %, tout en variant de moins de 1 % dans les cas les moins favorables à plus de 10 % à l'autre extrémité de l'échelle (20 % dans le cas exceptionnel de la République démocratique du Congo) (1).

D'autre part, rappelons que l'industrialisation en Afrique s'est faite jusqu'ici de façon parfois rapide, mais rarement planifiée ou intégrée dans une politique harmonieuse et équilibrée de développement. Certaines initiatives inspirées d'une politique nationale à courte vue risquent même d'être plus ruineuses que bénéfiques. En tout état de cause, l'industrialisation poursuivie jusqu'ici dans les E.A.M.A. ne semble pas avoir transformé de façon sensible leurs structures de production.

54. Les E.A.M.A. ne sont pas les seuls parmi les pays en voie de développement à être visés par ces remarques critiques.

La toute récente "Etude sur l'économie mondiale 1968" (2) que le secrétariat des Nations Unies vient de publier s'est penchée sur cette situation. Il y est remarqué que les

---

(1) Il serait intéressant d'étudier ce phénomène assez exceptionnel qui n'est peut-être pas dû uniquement à la présence des industries minières. N'est-il pas dû également au refus du gouvernement belge de donner une préférence "coloniale" à ses exportateurs à cette époque ? Cette protection inverse au profit du Congo avait amené les entreprises belges moyennes à investir dans le secteur des industries manufacturières. Les circonstances ne sont plus les mêmes aujourd'hui bien sûr. Mais ce qui fut possible à l'époque d'un point de vue strictement économique doit l'être encore aujourd'hui de ce même point de vue.

(2) Document Nations Unies E.4687 du 27.6.1969.

politiques d'industrialisation ont récemment subi une réévaluation. En particulier, on s'est inquiété de l'efficacité de la structure de la production industrielle qui se dessine dans de nombreux pays. La création de nouvelles industries a souvent tenu davantage au jeu des circonstances qu'à l'application délibérée d'une politique. Il existe de nombreux cas d'industries se développant à l'abri de fortes barrières de protection et qui n'ont guère de chance d'être exploitées de manière rentable.

Au début de l'après-guerre, certains, assez nombreux, pensaient que pareille industrialisation pouvait se justifier parce que l'augmentation de la production intérieure de produits manufacturés, dans une certaine mesure, affranchirait l'économie de sa dépendance à l'égard des devises, mais les événements n'ont pas confirmé cette théorie. L'industrialisation a entraîné des changements dans la composition des importations, mais à l'augmentation globale du revenu et de la production a correspondu une augmentation proportionnelle ou, dans bien des cas, plus que proportionnelle de la demande globale des produits importés. En conséquence, les plus industrialisés parmi les pays en voie de développement ont accordé de plus en plus d'importance à l'accroissement de leurs exportations de produits manufacturés; de ce fait, l'attention s'est portée sur la question des coûts de production.

Et l'étude conclut : "S'ils veulent à l'avenir éviter de répéter certaines des erreurs commises en matière d'industrialisation, de nombreux pays devront formuler pour leur développement industriel une politique plus systématique qui tienne compte de l'efficacité relative des nouvelles industries. Il convient de souligner cependant qu'il n'existe aucun modèle-type d'industrialisation sur lequel les pays puissent calquer cette politique. Ce n'est pas sur des préceptes généraux, mais sur l'analyse des difficultés et des possibilités que rencontre le développement général dans chaque pays que doit reposer une stratégie de l'industrialisation."

A. Les orientations industrielles pour les E.A.M.A.

55. Disons tout de suite que ces orientations se feront dans trois grandes directions :

- l'industrialisation basée sur la substitution aux importations (industrialisation "horizontale"),
- l'implantation d'industries de base et d'industries intermédiaires (industrialisation "verticale") et industries d'exportation,
- la promotion de la petite entreprise.

a) L'industrie de substitution aux importations

56. Il est communément reconnu qu'un processus de développement industriel peut être amorcé à partir de la substitution aux importations. L'étude des experts de la Communauté note que ce processus est tout à fait naturel et s'est amorcé dans la plupart des pays en voie de développement à partir de la deuxième guerre mondiale.

Ce caractère spontané du processus de substitution tient notamment au fait que les investissements qu'il entraîne sont considérés par les entrepreneurs comme plus "sûrs", puisqu'ils répondent à une demande locale existante ou en voie de réalisation qu'il est plus facile d'analyser et de capter que la demande extérieure; en contribuant à relever et à alimenter la demande locale, les importations préparent en quelque sorte le terrain à la production domestique. Les investissements de l'industrie de substitution en créent de nouveaux, en amont surtout, mais aussi peu à peu en aval, et peuvent de la sorte contribuer à stimuler le processus cumulatif de croissance et l'élargissement du secteur moderne.

57. Mais l'industrie de substitution aux importations doit obéir, comme les autres, aux lois du marché, de la compétitivité et de la rentabilité. Si elle apparaît au premier abord

la plus facile, elle est, à l'examen, aussi la plus fragile (1), et ses possibilités réelles sont dès lors assez limitées (2).

C'est donc avec beaucoup de prudence, de discipline, et compte tenu des conclusions qu'apportera une consultation régionale, que les responsables africains avanceront dans cette voie de l'industrialisation.

#### b) Industries de base, d'exportation

58. Le véritable problème de l'industrialisation des E.A.M.A. est celui de l'implantation d'industries de base et d'industries d'exportation compétitives au plan international et capables de pénétrer sur tous les marchés. Il y va de l'intérêt des Africains, mais une telle industrialisation poussée de l'Afrique est aussi de l'intérêt de tous les pays participants au commerce mondial : le développement des échanges et la véritable complémentarité des économies s'effectuent entre partenaires de même niveau.

Il sera nécessaire de doter l'Afrique d'industries d'exportation qui seront notamment des industries à fort emploi de capital; car si l'Afrique se contentait à l'avenir des seules industries légères ou de celles qui produisent des biens de consommation, le fossé entre pays riches et pays pauvres ne cesserait de s'accroître.

L'industrialisation verticale consiste en l'implantation graduelle d'industries de base et d'industries intermédiaires (telles que sidérurgie, chimie, outils et équipement, etc.), qui fournissent peu à peu à l'agriculture et l'industrie manufacturière, s'il y en a une, les intrants locaux qu'elle importe jusque là de l'étranger (3).

---

(1) Voir discours du ministre Diawara à la réunion de la Conférence parlementaire à Tananarive, en janvier 1969.

(2) Nous n'en voudrions pour preuve que le fait que l'étude approfondie des experts de la Communauté n'aboutit qu'à 109 projets pour l'ensemble des 18 E.A.M.A. Le nombre d'emplois à créer ne sera, en cas de réalisation, que de 20.000.

(3) Voir J. Durieux "Industrialisation et développement", revue du Marché commun, mai 1969.

Cette industrialisation en profondeur est nécessaire pour étoffer et élargir progressivement le réseau intérieur d'échanges entre l'agriculture et l'industrie ou inter-industriels sans la multiplication desquels le processus de croissance ne réussit pas à devenir plus autonome et cumulatif, faute de bénéficier des mécanismes d'entraînement réciproque qui jouent un rôle décisif dans la stratégie du développement.

Les avantages du développement industriel, lorsque celui-ci repose sur l'exportation, sont évidents : la dimension du marché mondial est telle que les entreprises peuvent se donner la taille requise pour profiter à plein des économies d'échelle; en outre, les exportations rapportent de précieuses devises. Enfin, étant confrontées en permanence à la concurrence internationale, les entreprises exportatrices sont forcées de maintenir des standards élevés d'efficacité et de qualité des produits (1).

59. L'industrie africaine de l'avenir devra fonctionner suivant les principes de la technique la plus moderne. On ne peut espérer être concurrentiel d'ici 20 ans avec des méthodes de 1950. Si l'industrie africaine n'assimile pas tous les progrès de la technologie moderne et les techniques d'organisation, elle ne sera pas capable d'exporter vers d'autres continents, elle ne sera même pas capable de se défendre sur son propre terrain - le marché africain - sans une protection prohibitive. Ceci serait grave du point de vue économique, mais également, pour des produits économiquement stratégiques, du point de vue politique.

Certaines initiatives industrielles africaines pourraient démarrer selon les principes et les exigences de l'outillage classique. Dans plusieurs cas, le manque de capital et de main-d'oeuvre hautement qualifiée, la pression du chômage, etc. ne permettent pas d'autres voies. Mais le fait

---

(1) Voir J. Durieux "Industrialisation et développement",  
Revue du Marché commun, mai 1969.

que l'Afrique constitue, dans le domaine de la grande industrialisation, en quelque sorte une "table rase" doit inciter ses dirigeants à choisir judicieusement quelques initiatives résolument modernes.

60. Ceci dit, il faut rappeler qu'une large partie des échanges africains se feront à l'intérieur du marché africain. Le commerce interne de l'Amérique latine, par exemple, a augmenté de 1960 à 1965 de 41,8 % et il est inutile de souligner que le commerce intérieur de la C.E.E. s'est développé considérablement depuis la création du Marché commun. Puisqu'une industrie moderne sera difficilement viable sans une forte demande du marché interne, c'est-à-dire sans la demande venant des marchés regroupés, l'on comprendra aisément toute l'urgence de la progression vers des marchés communs africains.

#### c) La promotion de la petite entreprise

61. Il a été dit plus haut que le développement rural intégré prévoit entre autres l'industrialisation élémentaire de la communauté rurale grâce à la promotion de petites entreprises et d'un artisanat modernisé. Partant d'une autre considération, notamment que la très grande majorité des pays en voie de développement connaît une économie basée sur un secteur privé substantiel - spécialement en ce qui concerne les petites entreprises - il semble que les possibilités offertes par cette industrialisation élémentaire pourraient s'appliquer très largement dans les E.A.M.A.

Le processus de développement suppose en effet que la répartition des tâches ne cesse de s'élargir afin d'augmenter la production que chaque individu est capable d'effectuer. A mesure que le marché se développe, les occasions de produire plus efficacement en ateliers ou en usines des articles qui étaient auparavant fabriqués à domicile ou dans les fermes, ou qui étaient importés, devraient augmenter régulièrement. Une politique d'industrialisation consiste essentiellement à veiller à ce que ces occasions soient reconnues et saisies et, lorsque le potentiel du pays semble le justifier, à créer de nouvelles occasions en instaurant des mesures d'encouragement de la part du secteur public.

62. C'est à un tel processus de développement et d'industrialisation progressive que peuvent répondre les petites entreprises. Il s'agit essentiellement :

- 1°) de l'artisanat modernisé;
- 2°) des petites industries manufacturières;
- 3°) des entreprises non manufacturières ou les entreprises de services.

On peut les considérer comme une sorte d'infrastructure du développement industriel et un complément aux initiatives d'industrialisation plus importantes.

Les gouvernements africains auraient tout intérêt à étudier les avantages d'une politique de démarrage industriel à partir de la petite entreprise.

Des expériences dans d'autres pays développés ou moins développés prouvent qu'il y a des relations de complémentarité entre la petite industrie ou les entreprises de services et les grandes industries (sous-traitance (1), pièces de rechange, réparations ...).

63. Ce problème a rencontré un écho très positif lors des débats de la Commission Paritaire à Menton. C'est ainsi qu'il a été constaté qu'il existe dans tous les pays d'Afrique un artisanat local, souvent de bonne qualification technique. La promotion de cet artisanat individuel en artisanat semi-industriel est une des voies privilégiées de l'industrialisation des E.A.M.A. Cette transformation exige l'acquisition d'un matériel technique de base permettant de passer d'une production de pièces individuelles à une production de petites séries. Ce type d'industrialisation, outre la promotion humaine qu'il peut apporter, a l'avantage de créer à moindres frais

(1) La sous-traitance offre d'autant plus de perspectives favorables qu'il s'agit d'un mode de production en expansion dans les pays industrialisés. Cette expansion est d'autre part directement fonction de la concentration démesurée des entreprises de base dont la direction devient de plus en plus difficile. Les grandes sociétés nationales ou multi-nationales ont besoin de sous-traiter, tout comme les gouvernements modernes ont besoin de décentralisation et surtout de déconcentration.

dès emplois en nombre élevé, localisés, et ceci est important sur tout le territoire d'un Etat, principalement dans les centres urbains d'importance secondaire.

Ainsi, il paraît souhaitable que les crédits affectés à l'industrialisation, d'origine nationale ou étrangère, ne soient pas uniquement réservés à des réalisations à investissements lourds, qui souvent sont localisés dans un seul centre industriel et ne procurent pas un très grand nombre d'emplois.

64. Dans un sens, la création d'organismes du type Banque d'outillage paraît souhaitable. Mais une action immédiate serait de faciliter au maximum l'accès au crédit à moyen terme des artisans.

Ce type de crédit serait destiné à répondre à trois impératifs dont dépend la possibilité d'extension d'un artisan : agrandissement ou meilleure localisation de l'unité artisanale (1), financement des stocks de roulement, matières premières et produits finis. Les banques locales seraient disposées à financer ce type d'opération, sous réserve de possibilité de réescompte auprès de la Banque centrale. Pour aider les petits entrepreneurs à pouvoir répondre aux critères de réescompte, on pourrait envisager la création d'un fonds de participation et de garantie selon des ressources et des modalités à préciser.

65. Avant de passer au problème des choix à faire dans la politique industrielle, il est bon de rappeler que "l'industrie du tourisme" offre des possibilités réelles. Une coordination des efforts de chaque Etat dans ce domaine est susceptible d'entraîner un certain nombre d'effets cumulatifs.

66. Attirons enfin l'attention sur un problème particulier : celui de la promotion des entreprises africaines par

---

(1) La création de domaines industriels dotés d'une infrastructure complète et destinés à abriter ces petites industries, les libérant des sujétions inhérentes à des investissements de base trop lourds, va dans ce sens.

leur participation aux commandes publiques. Ainsi qu'il fut remarqué à Menton, il est à ce sujet un point qui est moins souvent évoqué, à savoir celui de la capacité "administrative" des petites et moyennes entreprises locales : beaucoup de petits entrepreneurs locaux, même s'ils sont capables techniquement de fournir la totalité ou une partie d'une commande publique, ne sont pas aptes actuellement à répondre dans les formes voulues aux appels d'offres. Il paraît souhaitable que, dans le cas de commandes publiques, un organisme spécialisé puisse signaler toutes les possibilités de production locales et aider les petits et moyens entrepreneurs à répondre dans les formes voulues.

#### B. Les choix industriels pour les E.A.M.A.

67. Au colloque organisé par le CEDIMOM à Turin, M. Yves Le Portz, Vice-Président de la Banque européenne d'investissement, a fait remarquer que la situation actuelle est assez paradoxale à première vue, particulièrement pour les E.A.M.A. : à une nécessité croissante de l'industrialisation sous tous ses aspects s'opposent des difficultés également croissantes, et tout spécialement pour les grands ensembles industriels orientés vers l'exportation et pour l'industrie de substitution aux importations.

Pour les grands ensembles industriels orientés vers l'exportation, on peut se demander si les meilleurs investissements ne sont pas aujourd'hui réalisés ou en voie de l'être et si ceux qui restent à faire ne se heurteront pas à la concurrence d'autres projets en d'autres parties du monde.

Un même phénomène d'"écrémage" affecte les industries de transformation. Les opérations les plus évidemment souhaitables et les plus faciles à réaliser de substitution de productions nationales à des produits importés ont déjà, dans une large mesure, été mises en place; celles qui restent à faire, et elles sont nombreuses, se heurtent aux difficultés bien connues de ce type d'industries.

68. Le dossier économique, financier et technique de l'industrialisation est à présent beaucoup mieux connu. Des études autorisées ont été faites à l'initiative des grandes enceintes internationales telles que le Centre de développement de l'OCDE, le Groupe de la BIRD, le système des Nations Unies.

Les responsables africains et leurs partenaires sont dès lors mieux équipés pour faire un choix raisonnable et judicieux.

Il n'en reste pas moins que, pour se rendre compte de la vocation de chaque pays et de chaque ensemble régional, il conviendra d'étudier encore pour les E.A.M.A. les possibilités d'industrialisation autres que celles des substitutions aux importations. Dans cette perspective, il est nécessaire de mener d'urgence une étude sur les possibilités d'industries de base et d'exportation dans les E.A.M.A., compte tenu des principales ressources africaines, des marchés africains, des marchés extra-africains et des possibilités de transferts industriels.

69. A ceux qui répliqueraient que tant d'études ont déjà été faites, il convient de rappeler que la remarque ne devrait pas porter sur les études, mais sur le manque de "follow-up"; ce sera une des tâches essentielles, dans le cadre de la nouvelle convention, d'assurer par des services appropriés un follow-up systématique du travail d'étude, de conception et de réflexion qui sera accéléré et intensifié.

70. Une chose paraît certaine : les possibilités d'industrialisation des E.A.M.A. sont réelles et ce dans les trois directions qui viennent d'être évoquées. Les incitations nouvelles contenues dans Yaoundé II, les moyens financiers et techniques accrus qu'elle contient aideront les partenaires africains à faire, chacun et ensemble, des choix judicieux.

#### IV. Le financement des investissements

71. Toutes les études entreprises sur les problèmes du développement soulignent l'effort d'investissement à consentir par les pays en voie de développement eux-mêmes. Les travaux préparatoires de la deuxième décennie font état d'un taux d'épargne intérieure de 15 à 20 % à atteindre par ces pays durant les années 1970. Cela suppose de leur part un effort considérable.

72. Les pays industrialisés, d'autre part, se sont engagés, lors de la deuxième Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, de porter leur aide financière à 1 % de leur produit national brut.<sup>(1)</sup> Force nous est de constater que nous sommes encore loin du compte, mais davantage encore lorsqu'on considère la part de l'aide publique pour laquelle est envisagé qu'elle comprendrait les 3/4 de cette aide financière extérieure (2).

Or, si l'aide financière extérieure, d'après le C.A.D., a dépassé les 13 milliards de dollars en 1968 - une majoration de + 14 % pour les pays membres du C.A.D. - la part relative de l'aide publique a diminué, tandis que le total se situe encore à 3 milliards de dollars en-dessous de l'objectif de 1 % du P.N.B. Le revenu national dans les pays membres de l'O.C.D.E. s'est accru de 81 % de 1960 à 1968, mais leurs apports financiers nets aux pays en voie de développement n'ont

---

(1) L'engagement pris à la 1ère Conférence en 1964 portait sur 1 % du revenu national. De la 1ère à la 2ème Conférence, l'objectif 1 % entraîne dès lors une majoration de l'engagement de l'ordre de 25 %.

(2) Pour l'instant, on débat, notamment au C.A.D., une proposition de la "Commission Pearson" visant à faire admettre comme objectif : 0,70 % du P.N.B. pour l'aide publique au développement. Les pourcentages de l'aide publique par rapport au P.N.B. furent en 1968 :

Italie	0,21
Pays-Bas	0,54
Belgique	0,44
R.F.A.	0,45
France	0,72

progressé que de 58 % et l'aide publique n'a enregistré qu'un accroissement de 40 % (1).

Le flux net représente pour ces pays en 1968 une contribution de l'ordre de 0,97 % du revenu national. Pour atteindre le 1 % du revenu national le flux aurait dû être augmenté de 350.000.000 (2).

73. Toujours d'après les calculs et estimations du Comité d'Aide au Développement de l'O.C.D.E., les investissements directs représentent près de la moitié de l'aide financière privée : ils sont estimés à 2,7 milliards de dollars, dépassant les pointes constatées en 1967 et en 1965. "Il n'est pas possible cependant d'assurer que l'investissement direct est sur une voie ascendante. Les principaux bénéficiaires ont été probablement les plus développés parmi les pays en voie de développement, en Amérique, en Europe et dans les régions exportatrices de pétrole".

(1) Pays membres du C.A.D. : (en millions de dollars)

flux total net	flux net de l'aide publique	flux privé
1967 : 11.247	1967 : 6.692 (6.661)	4.213 (1967)
1968 : 12.855	1968 : 6.471	5.905 (1968)
1969 : n.d.	1969 : 6.830 (estimations)	n.d. (1969)
	1970 : 6.890 (prévis.)	-

Bloc Sino-soviétique : 1967 : 400  
 1968 : 700 dont Europe de l'Est : 361  
 URSS : 307  
 Chine continentale : 56

(2) Il s'agit bien du revenu national et non du produit national brut.

En 1968, les performances des partenaires européens de l'Association atteignaient par rapport au FNB respectivement 0,76 % pour l'Italie; 1,10 % pour les Pays-Bas; 1,15 % pour la Belgique; 1,24 % pour la France et la République Fédérale d'Allemagne. Pour 1969, les estimations prévoient dans le groupe du CAD les majorations les plus importantes de la part de la France, de la R.F. d'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique.

74. La relance de l'investissement privé est pour l'avenir de l'Afrique et de son industrialisation une condition fondamentale de réussite. Il est encourageant de constater que le grand débat autour de la promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement a pris une tournure éminemment positive et qu'un véritable dialogue entre pays donateurs et les sources extérieures privées, d'une part, et les pays bénéficiaires et leurs responsables nationaux du développement, d'autre part, s'est installé sous l'égide des grandes organisations internationales.

75. Cette année même deux réunions importantes de contact et d'études ont eu lieu : l'une à New York en mars 1969 sur les possibilités et les problèmes du crédit à l'exportation en tant que moyen de promouvoir les exportations des pays en voie de développement (1), l'autre - sur invitation du gouvernement des Pays-Bas - à Amsterdam en février 1969 sur l'ensemble du problème des investissements étrangers dans les pays en voie de développement (2).

76. Cette dernière réunion surtout, par la composition (fonctionnaires supérieurs des gouvernements de pays en voie de développement, qui étaient pour la plupart ministres ou gouverneurs de banques centrales, directeurs d'entreprises industrielles et financières des pays industrialisés, institutions financières régionales et internationales, représentants des institutions spécialisées); par la Déclaration commune sur les investissements privés étrangers dans le processus de développement (adoptée à l'unanimité à la séance finale); par le climat de dialogue franc et loyal qui y a régné, fera date dans le difficile débat sur l'investissement privé.

L'on trouvera en annexe le résumé des "conclusions et recommandations principales du groupe d'étude des investissements étrangers dans les pays en voie de développement" tel

---

(1) Voir document Nations Unies E/4662

(2) Voir document Nations Unies E/4664 et E/4654

qu'il fut présenté par le Secrétaire général des Nations Unies. On peut le considérer, d'une part, comme un excellent "status quaestionis" et, d'autre part, comme la base de départ pour le consensus à élaborer en la matière.

77. Au sein de l'O.C.D.E., les problèmes sont étudiés systématiquement au niveau des experts et fonctionnaires, mais les conclusions et décisions politiques ne progressent que très lentement. C'est ainsi que la "Convention sur la protection des biens étrangers" élaborée depuis plus de deux ans n'a été signée, jusqu'à présent, par aucun pays. Le projet révisé de "système multilatéral de garantie des investissements" élaboré par la BIRD, demandé par la CNUCED, réclamé à l'initiative des petits pays donateurs, attend, depuis des mois, les observations et commentaires des gouvernements intéressés. Il ne reste, dès lors, dans l'arsenal des instruments de protection ou de garantie, que l'approche pragmatique bilatérale ou même l'approche cas par cas. Au fur et à mesure que se dessinent des projets ou des contrats, des clauses de garantie et de protection, s'inspirant des projets de conventions, y sont incorporées.

Le Centre International de Règlement des Différends (CIRDI) est le seul instrument mis en place actuellement. Ce centre d'arbitrage des conflits pourrait, sans doute, fort utilement, orienter son action vers des missions de négociation et de conciliation permettant de prévenir les conflits en recherchant les bases d'une collaboration mutuellement acceptable et profitable (1).

78. Deux pays donateurs seulement ont mis sur pied leur propre système de garantie des investissements ayant une certaine ampleur: les Etats-Unis d'Amérique, dont le total des investissements garantis s'élevait fin 1968 à 7 milliards de

---

(1) Tous les EAMA, sauf le Mali et le Rwanda, ainsi que les Six partenaires européens, font partie de cette convention.

dollars (1) et la République Fédérale d'Allemagne pour un montant total de 300 millions de dollars. Pour Washington, la garantie joue en complément des accords bilatéraux pour la protection des biens investis. Pour Bonn, la garantie des investissements est un encouragement qui, aux yeux des investisseurs, ne vient qu'en second ordre, le premier étant d'ordre fiscal. Enfin, l'on constate que le volume des opérations de certains programmes de garantie augmente rapidement et que toutes les institutions ou tous les systèmes ont été en mesure d'accumuler des réserves.

79. Quoi qu'il en soit, l'objectif premier d'un système de garantie doit être d'accroître de façon systématique les investissements dans les pays en voie de développement. Il doit concourir avec d'autres facteurs à l'accroissement du taux<sup>de</sup> probabilité d'un profit raisonnable. Il faut, dès lors, poursuivre les tentatives en vue d'aboutir à une convention instaurant un système multilatéral ou multilatéralisé de garanties. Des dernières informations recueillies, il appert cependant que le projet de garantie multilatérale rédigé par la BIRD risque d'être classé définitivement dans les tiroirs (2).

- 
- (1) Les investissements pétroliers, parce que trop importants, ne tombent pas sous ce système : ils jouissent en quelque sorte de la garantie politique et diplomatique directe du gouvernement de Washington.
- (2) Quant à la proposition de constituer un système européen d'assurance (que vient de reprendre M. POMPIDOU à La Haye) elle peut se justifier dans la mesure où des sociétés européennes existent ou encore dans la mesure où les gouvernements européens sont prêts à assurer des investissements opérés par des sociétés multinationales dont les capitaux ne sont pas exclusivement européens. D'autre part, les prises de participation prévues par la nouvelle convention constituent en elles-mêmes déjà une assurance multilatérale.

80. Il fut rappelé d'ailleurs à Menton, lors de la réunion de la Commission Paritaire, que le risque contre lequel l'investisseur veut se prémunir est surtout celui d'une chute de rentabilité provoquée par une évolution économique défavorable. La meilleure garantie à offrir sera celle d'une économie solide en expansion progressant vers un équilibre stable, garantie elle-même de stabilité politique.

81. Parce qu'ils rassemblent, dans un tout cohérent et efficace, des facteurs qui ne sont guère présents dans la plupart des pays en voie de développement, les investissements étrangers sont particulièrement importants pour leur croissance économique, industrielle et technologique. Parmi d'autres orientations proposées dans la déclaration du groupe d'études d'Amsterdam (1), relevons encore l'accentuation du rôle des banques nationales de développement, l'intensification des sites de consultation et de rencontre, l'approche multinationale des apports financiers privés et l'établissement de centres régionaux ou sous-régionaux d'investissements.

82. Les nouvelles orientations de Yaoundé II et les possibilités qu'elles révèlent constituent une progression évidente dans toutes ces directions. Dans les conclusions et orientations de ce rapport, il y sera fait écho en suggérant de les compléter ou de les renforcer.

---

(1) Voir Annexe III

## V. Les conditions politiques nationales et régionales de l'industrialisation

### a) Politiques nationales

83. Le processus de développement implique la transformation progressive des structures économiques. L'industrialisation fonctionne comme un agent particulièrement actif de transformation d'une économie et d'une société traditionnelle. Dans la plupart des pays africains les structures de certaines branches de l'économie se sont transformées plus ou moins rapidement, les activités économiques non traditionnelles se sont multipliées, entraînant des effectifs accrus d'emplois. Le secteur industriel lui-même, tout comme celui des services publics et celui de l'Etat, ont connu des taux de croissance particuliers.

Mais, comme signalé plus haut, la plupart de ces transformations se sont effectuées sans plan. Or, dans le contexte difficile du développement africain, la nécessité de planifier la transformation des structures de la production et de doser la répartition des ressources disponibles en vue d'une croissance optimale s'impose impérieusement aux gouvernements. Les choix difficiles de priorités, la sélection délicate des actions à entreprendre, le problème des initiatives de correction ou d'accompagnement à prendre d'urgence exigeront des décisions politiques éclairées. Une documentation économique solide et une structure administrative adéquate, seront, dès lors, de plus en plus nécessaires.

Confrontés avec les problèmes et les possibilités des apports extérieurs, les responsables africains doivent être en mesure de produire pour ceux-ci des programmations et une planification réfléchies. Il semble souhaitable qu'une assistance technique appropriée renforce et accompagne les efforts demandés aux partenaires africains dans ces domaines.

b) Le problème de la régionalisation

84. Le regroupement des marchés - qui s'impose en raison de la faible densité de la population africaine, de la faiblesse du revenu monétaire par tête et, dès lors, de l'exiguïté du marché - implique la recherche de solutions régionales groupant plusieurs pays qui acceptent, pour le bien de chacun, l'établissement de programmes d'investissements opérationnels à moyen terme permettant entre autre de réaliser les implantations industrielles en évitant les doubles emplois ou les concurrences ruineuses.

85. Les gouvernements d'Afrique doivent prendre conscience de leur solidarité et interdépendance et convenir qu'il serait plus réaliste, à l'avenir, de concevoir le développement d'un pays par une coopération avec les pays voisins et la définition d'orientations économiques communes capables, entre autre, de remédier au cloisonnement économique et à l'étroitesse des marchés.

Cette régionalisation des orientations économiques générales ou structurelles nécessitera une certaine politique de planification multi-nationale.

Les problèmes que soulève cette régionalisation ont retenu toute l'attention des collègues africains lors des premiers débats à la réunion de Menton. Les considérations qui vont suivre s'inspirent largement de leurs remarques et suggestions.

86. Si la régionalisation "objective" d'un programme d'industrialisation accélérée est sans doute possible, elle est difficile, car, précisément, il n'y a guère, en cette matière, de vérités "objectives" qui s'imposent clairement à l'esprit de tous, surtout à partir de simples prévisions ... Il faut, pour réussir, une véritable foi dans l'intérêt qui s'attache à ces choix issus du raisonnement économique corrigé par une volonté commune d'équité.

La réalisation équitable et équilibrée de programmes de développement harmonisés dépasse, d'autre part, largement le cadre des seuls problèmes industriels. Il convient de réaliser une harmonisation structurelle tendant à faire progresser, dans une même proportion pour chaque Etat participant, la valeur ajoutée des secteurs secondaires de l'économie.

Il s'agit, en effet, de rompre un cercle vicieux : la répartition géographique des ressources naturelles est déséquilibrée et entraîne la concentration du développement industriel dans les zones riches. On ne peut aborder le problème qu'avec beaucoup de modestie, dans les objectifs, et de pragmatisme, dans les démarches. Dans tous les cas, des accords de type politique constituent un préalable indispensable à la régionalisation. Dans certains cas particuliers, le choix préalable d'un pôle d'intérêt commun (un grand fleuve par exemple) peut constituer une base de départ utile pour l'engagement d'un processus de développement régional.

Pour parvenir à un certain équilibre, économiquement souhaitable et politiquement indispensable, les régions doivent être constituées principalement sur la base de la complémentarité des ressources et des possibilités de diverses parties.

87. Certains Etats possèdent incontestablement une vocation industrielle supérieure et risquent de profiter plus que d'autres de la régionalisation. Il faut, en premier lieu, qu'à l'occasion de l'élaboration de programmes communs d'investissements, ils garantissent naturellement, aux pays moins doués pour l'industrie, la création et le bon fonctionnement d'entreprises pour lesquelles ces pays présentent des "avantages comparatifs" (par exemple : industries de transformation de leurs produits agricoles).

Les pays les moins doués renonceront plus volontiers à créer chez eux des entreprises marginales, abusivement protégées, et accepteront de s'approvisionner dans les autres

pays membres de la région, plutôt que dans les pays développés s'ils ne perdent rien sur le plan budgétaire. D'où la nécessité de compensations financières qui peuvent prendre plusieurs formes.

88. Il est nécessaire de s'attacher en priorité à supprimer les entraves à la liberté de circulation des personnes et des biens dans le cadre interafricain ou, dans un premier temps, à l'intérieur d'un certain nombre d'ensembles régionaux. Au plan monétaire, la création d'organismes de compensation entre groupes de pays appartenant à des zones monétaires ou à des zones d'émission différentes peut également être un facteur d'activation des échanges interafricains. Au plan financier, enfin, la réalisation d'opérations d'intérêt commun financées en commun, utilisant des apports des uns et des autres, peut contribuer, non seulement au développement des échanges, mais aussi à l'effort vers la coordination des investissements.

L'inévitable harmonisation des programmes d'investissements industriels relève, dans un premier stade, plus de la concertation que de la planification proprement dite. Il faut surtout :

- informer les pays membres de l'ensemble des créations et projets industriels dont chaque Etat prend l'initiative,
- associer les Etats aux décisions autorisant la création et fixant le régime fiscal et commercial des grandes entreprises qui ont besoin pour être viables, d'un marché régional.

Cela suppose l'institution d'un Comité inter-Etats des Ministres de l'Industrie, du Commerce et des Finances, se réunissant à intervalles réguliers, et compétent pour examiner les projets industriels et autoriser la mise en oeuvre des grandes industries dépassant le marché d'un seul Etat.

89. Il est, en outre, recommandable qu'une organisation technique "objective" donne son avis sur les effets des diverses implantations industrielles dans l'optique d'un développement régional harmonisé.

Il est évident que la Communauté peut, dans le cadre de la Convention d'Association, aider les partenaires africains à trouver à leurs problèmes communs des solutions communes. Comme il sera dit plus loin, Yaoundé II a reconnu plus explicitement la nécessité de la régionalisation du développement économique et industriel dans les E.A.M.A. et a prévu déjà des incitations et des encouragements en vue de leur réalisation.

Des programmes régionaux intégrés devraient bénéficier de fonds réservés prioritairement à cet effet. C'est l'imputation "hors pays" d'un certain pourcentage de la valeur des projets à intérêt régional, allégeant d'autant les dotations nationales, tel que suggéré, entre autre, par le président Hamani DIORI (1). Le deuxième mémorandum de la Commission inspiré par les suggestions du président Hamani DIORI contient d'ailleurs toute une gamme d'incitations à la régionalisation dont s'inspireront sans doute les responsables de la gestion du nouveau Fonds. L'aide communautaire aura un rôle important à jouer comme catalyseur des efforts de regroupement et d'harmonisation régionaux.

---

(1) Cela correspond d'ailleurs à une suggestion officielle de la Commission des Communautés, mais qui n'a pas été retenue par les Etats membres.

## VI. Les transferts industriels

90. L'industrialisation de l'Afrique, comme celle de nombreux pays en voie de développement, impliquerait de repenser le problème de la division internationale du travail, maintes fois évoqué dans les enceintes internationales et qui suppose, entre autre, de la part de l'Europe des "transferts industriels".

Plusieurs membres de la Commission Paritaire, ainsi que le ministre M. DIAWARA, ont exprimé l'avis qu'une politique des transferts industriels doit être étudiée sans retard par la Communauté, considérant que ces transferts étaient une condition importante sinon nécessaire à l'industrialisation des E.A.M.A.

91. La commission des relations avec les E.A.M.A. du Parlement européen, pour sa part, avait demandé aux services de la Commission des Communautés une première note sur "l'industrie européenne face à l'industrialisation africaine et malgache" (1). Cette note rappelait notamment que la motivation économique de l'aide au développement repose principalement sur l'idée qu'il faut contribuer à diversifier les économies des pays en voie de développement, à leur inculquer un dynamisme propre et à les amener vers un processus de développement plus autonome pour qu'ils deviennent de véritables partenaires commerciaux, les fameux "marchés de demain". Or cette diversification et la croissance économique passent nécessairement par l'industrialisation. Mais croissance économique signifie aussi accroissement du volume global des importations de la part des E.A.M.A.

"La Communauté doit donc encourager l'industrialisation des E.A.M.A. ne fût-ce que - constate la note - parce qu'elle doit tenir compte de ses propres intérêts commerciaux à plus long terme." En effet, si l'on s'arrêtait aux seuls inconvénients sectoriels, on risquerait de dissimuler l'inté-

---

(1) Doc. CEE 7467/VIII/B 69

rêt que trouve incontestablement l'ensemble de l'économie de la C.E.E. dans l'industrialisation des E.A.M.A. L'optique sectorielle correspond à une vue statique et néglige entièrement les bienfaits économiques qui résultent, pour tous les partenaires commerciaux, du processus dynamique d'industrialisation.

L'industrialisation des E.A.M.A. ainsi envisagée peut fournir, en outre, une contribution utile à la transformation des structures industrielles de l'Europe, transformation qui doit s'opérer en permanence si les économies veulent aboutir à leur rendement maximum.

92. Un aspect qui est souvent oublié dans ce contexte est la possibilité, pour l'industriel européen, de participer lui-même à la création d'usines dans les E.A.M.A. Car, l'industrie européenne ne saurait considérer les marchés des E.A.M.A. comme des débouchés définitifs pour les exportations de produits qui peuvent être fabriqués sur place dans des conditions de compétitivité. D'autres investisseurs prospectent ces pays. Si ce sont eux qui créent les industries que l'Europe aura hésité à mettre sur pied, la concurrence pour les fournisseurs européens de produits finis et de biens d'équipement industriel risque d'être plus dure que si les Européens avaient pris les initiatives d'industrialisation que les E.A.M.A. leur demandaient.

C'est donc par l'encouragement à la création d'implantations industrielles en Afrique, implantations qui bénéficieraient à la fois des avantages compétitifs propres aux E.A.M.A. et des avantages d'organisation et de technique qu'apporteraient les promoteurs européens, qu'une voie pourrait être trouvée qui assurerait au mieux la compatibilité des intérêts économiques de l'Europe et de l'Afrique.

93. Signalons que le document de la Commission donne, à l'appui des thèses exprimées, deux annexes statistiques : une

première sur les courants commerciaux de produits industriels de la C.E.E. vers les E.A.M.A. et sur les importations par les pays en voie de développement de produits industriels originaires des pays industrialisés; la deuxième annexe porte sur un cas particulier, celui de l'industrie textile.

Ces annexes statistiques prouvent, chiffres à l'appui, que l'industrie européenne n'a guère souffert de "l'industrialisation" africaine.

Dès lors, l'étude plus systématique et plus approfondie des transferts industriels, à partir de la transformation des structures industrielles en Europe, devrait être poursuivie. D'autre part, un domaine particulièrement important et intéressant peut être ouvert par une coopération plus étroite et plus profonde entre industries étrangères et industries africaines. De multiples formules d'association peuvent être imaginées. Certains suggèrent une décentralisation plus poussée des grandes sociétés industrielles en suggérant d'implanter en territoire africain des grands complexes intégrés.

94. Le rôle des grandes sociétés internationales pourrait être particulièrement bénéfique dans le processus d'industrialisation des pays en voie de développement si elles incorporaient plus systématiquement des programmes d'africanisation dans leurs investissements. Car, ainsi qu'il est reconnu dans les enceintes internationales, certains des obstacles à l'industrialisation peuvent être plus facilement surmontés par des entreprises, dont le siège est situé à l'étranger, que par des efforts purement locaux.

Les investissements directs effectués par une industrie étrangère établie mettent en jeu un ensemble de ressources destinées expressément à remédier à l'insuffisance des connaissances et des compétences techniques, de l'équipement et des capitaux du pays. Une société internationale est également en mesure de fournir des débouchés à l'exportation, en adaptant, grâce à son réseau de distribution, les possibilités de production d'un pays en voie de développement aux débouchés dans

d'autres pays. Ce processus suppose des relations réciproques complexes et il n'existe aucune explication simple de la raison pour laquelle le potentiel de développement qu'ont les investissements directs étrangers n'a pas été utilisé par le passé aussi pleinement ou avec autant d'avantages qu'il pourrait l'être en principe (1).

Le groupe d'études d'Amsterdam souligne également les possibilités offertes par des "entreprises communes dans les pays en voie de développement, utilisant à la fois des capitaux étrangers, des capitaux nationaux et les compétences locales. Des arrangements contractuels réglant les conditions et procédures selon lesquelles les techniques industrielles seront transférées pourraient également être envisagées.

Un rapport antérieur de la Conférence parlementaire suggérait la conclusion d'accords réglant le "marketing" des produits des nouvelles industries des E.A.M.A. (2), tandis que la communication de la Commission des Communautés sur les appels d'offre du F.E.D. signale que plusieurs projets ont été enlevés par des combinaisons d'entreprises européennes, africaines ou malgaches.

La coopération entre entreprises européennes et africaines et les transferts industriels s'opéreront d'ailleurs surtout dans le cadre d'une concertation entre milieux d'affaires, chambres de commerce, etc., davantage que dans le cadre d'une action gouvernementale qui a peu de prise sur les intérêt privés.

N'empêche que des choix industriels doivent être étudiés et que certains pourraient être déjà négociés comme, par exemple, ceux se rapportant aux industries agricoles et alimentaires.

---

(1) Voir doc. Nations Unies E/AC.56 L.2. et E/AC.54/L.33 du 12.2.1969 sur la technique préliminaire de la stratégie pour la 2ème décennie du développement.

(2) Voir Rapport Ebagnitchie, § 62, al. 3.

95. Terminons ces réflexions et considérations sur les transferts industriels et la coopération entre les partenaires européens et les associés africains et malgaches par un extrait de l'intervention de M. le Ministre ROCHEREAU, lors du premier débat sur l'industrialisation à la réunion de la Conférence parlementaire à Tananarive.

"Contrairement à ce que l'on croit souvent, il existe une différence essentielle entre le processus d'industrialisation, tel qu'il s'est opéré dans les pays industrialisés, et celui qui se déroule aujourd'hui dans les pays en voie de développement et, plus spécialement, dans les pays comme les E.A.M.A. qui entrent à peine dans l'âge industriel. Cette différence essentielle consiste en ceci : les pays industrialisés disposaient, dès la phase initiale, d'une classe d'entrepreneurs; en outre, ils produisaient eux-mêmes leurs biens d'équipement et les perfectionnaient par leur propre effort de recherche technologique. En revanche, les pays en voie de développement, aujourd'hui, importent leurs équipements et le progrès technique en provenance des pays développés; ils doivent, en outre, faire venir des entrepreneurs et des cadres techniques de l'étranger, dans une mesure plus ou moins grande selon leur niveau de développement économique-social.

Ce double obstacle sera le plus difficile et le plus long à surmonter. Former des entrepreneurs et des cadres locaux et réunir les conditions pour la recherche technologique en Afrique est une oeuvre de très longue haleine. Pendant longtemps encore, les E.A.M.A. devront donc s'assurer le concours d'entreprises étrangères, en veillant - par un choix de critères judicieux - à ce que l'apport de ces entreprises en capital, en capacité d'organisation technique et en cadres contribue à former une relève africaine et à créer des noyaux locaux de recherche technologique.

Pour leur part, les pays industrialisés, et l'Europe en particulier, devraient résolument encourager ce processus. Mais cela suppose que, dépassant une mentalité trop conservatrice, ils acceptent vraiment l'idée que les structures indus-

trielles des pays développés devront subir des transformations en fonction des possibilités d'industrialisation dans les pays en voie de développement (1). Or, c'est une évolution qui répond à la logique économique même : les pays industrialisés, s'ils veulent obtenir une productivité maximale par travailleur, seront obligés de concentrer de plus en plus leurs ressources productives sur les secteurs à haute technicité, qui dépassent encore les possibilités concurrentielles des pays qui se trouvent seulement au début de leur industrialisation. Quoi de plus normal alors que de favoriser la création, dans les pays en voie de développement, de capacités productives dans les secteurs industriels qui sont le plus à leur portée ? Le corollaire d'une telle politique de transformation structurelle est, naturellement, l'ouverture des marchés des pays développés aux produits finis et semi-finis originaires des pays en voie de développement."

---

(1) Votre rapporteur ose y ajouter - à titre personnel - qu'une des conditions probables du succès de leur implantation sera l'instauration d'un nouveau système juridique entre elles et les autorités locales. Le régime européen ou occidental de propriété devra s'adapter au nouvel environnement politico-social des pays indépendants qui ne connaissent et ne connaîtront pas avant longtemps de capitalisme privé.

CHAPITRE III - LA NOUVELLE CONVENTION ET LA CONTRIBUTION  
DE LA C.E.E. A L'INDUSTRIALISATION DES  
ETATS ASSOCIES

96. Il est utile semble-t-il, dès ce stade, de procéder à une première comparaison entre l'ancienne et la nouvelle convention, particulièrement en ce qui concerne les orientations générales nouvelles et leurs aménagements concrets, spécialement en matière d'encouragement à l'industrialisation.

a) Les orientations nouvelles

97. La nouvelle convention a dû prendre en considération certains développements sur le plan international dans le domaine de l'aide au développement et notamment en ce qui concerne les échanges avec l'ensemble des pays en voie de développement. Ceci étant acté, on y constate : un encouragement de la coopération régionale inter-africaine; le renforcement de l'indépendance économique des EAMA par la promotion du secteur productif et notamment industriel; le renforcement de la responsabilité propre des EAMA pour leur développement; des mesures actives de promotion commerciale et, enfin, une certaine amélioration et stabilisation du régime d'importation dans la C.E.E. des produits agricoles des EAMA.

b) Les aménagements concrets

98. La promotion de la coopération régionale sera encouragée, entre autres dans le cadre de la politique d'aide financière et de coopération technique. D'autre part, un droit d'initiative pour l'introduction de demandes de financement a été prévu en faveur d'organisations régionales ou inter-étatiques.

L'objectif inscrit à la convention, dès l'article 1er, visant à promouvoir le secteur productif et industriel,

a entraîné l'aménagement d'une série de dispositions qui concernent surtout la politique d'investissements, mais aussi, dans une certaine mesure, le régime commercial. C'est ainsi que la part de financement à accorder sous forme de prêts spéciaux ou prêts normaux est relativement plus élevée que sous le régime précédent. Les 80 millions (+ 74 %), à octroyer sous forme de prêts spéciaux du FED, et les 90 millions (+ 41 %), à octroyer sous forme de prêts normaux de la BEI, ne seront, bien entendu, utilisés que pour des réalisations ayant une rentabilité propre.

99. Les techniques financières ont été adaptées : le système de bonifications d'intérêts a été amélioré grâce à un système de "forfaitarisation" et l'accroissement de la marge de bonifications possibles, qui doit permettre, dans certains cas, l'abaissement du taux d'intérêt des prêts de la BEI jusqu'à 2 %; possibilité, d'autre part, de prises de participation aux capitaux à risque des entreprises; utilisation, enfin, des banques de développement locales en tant que relais financiers, notamment pour la promotion des moyenne et petite entreprise.

La mise en place d'un système de participation à des fonds propres d'industries en Afrique et à Madagascar est une innovation importante (1). La Banque est l'organisme chargé de telles missions. L'intérêt qui s'attache à ces opérations est double. D'abord, d'ordre psychologique, parce qu'il s'agit manifestement d'une marque de confiance qui devrait susciter des échos favorables auprès d'investisseurs européens du secteur privé. Ensuite, la participation de la Communauté, par l'entremise de la Banque Européenne d'Investissements, au capital d'entreprises industrielles en Afrique facilite à celles-ci l'accès au marché des capitaux et constitue, dès lors, des prémices favorables à leur développement.

---

(1) Ce système existe déjà sur le plan bilatéral.

100. L'orientation ainsi donnée à la nouvelle convention traduit la volonté des Etats membres de s'engager dans une politique de développement à moyen et à long terme. En effet, octroyer à des Etats associés des prêts pouvant aller jusqu'à 40 ans ou assumer des participations dans des entreprises africaines ou malgaches signifie que pour les gouvernements des Etats membres l'aide au développement est devenue un facteur permanent de l'activité communautaire. Ce point mérite d'être souligné et apprécié à sa juste valeur. Il est d'ailleurs illustré encore par le fait que les remboursements des prêts qui interviendront au cours de la période de validité de la future convention ne seront pas restitués aux donateurs initiaux, mais, avec l'accord préalable de ceux-ci, réaffectés à de nouvelles opérations du même genre.

Même si cette disposition n'est valable que pour la durée de la Convention, il sera sans doute difficile d'y revenir ultérieurement, de sorte que, par la création de mécanismes d'intensification des aides et l'effort en faveur de l'industrialisation des Etats associés, la Communauté a posé un acte de politique de développement positif allant au-delà de la convention présente et donnant ainsi aux Etats associés une certaine garantie de continuité dans l'association.

101. La deuxième convention prévoit, d'autre part, le recours aux mêmes moyens d'intervention que ceux utilisés précédemment et, en premier lieu, les aides non remboursables et l'assistance technique.

Le recours aux moyens "classiques" doit, dès lors, dans l'effort d'industrialisation, jouer le rôle d'une incitation à la création d'industries ou de pôles de développement industriel grâce aux financements par dons, notamment de projets d'infrastructure. Ceci signifie que la Communauté entreprendra la tentative de contribuer, en partie, à des projets plus considérables, pour permettre dans certains

cas le financement en commun avec d'autres institutions des Etats membres, voire même des Etats tiers.

Ce faisant, la Communauté jouerait, dans les Etats associés, un rôle d'incitateur dont l'objectif serait d'attirer des investissements supplémentaires par rapport à ceux qu'elle consent elle-même.

Dans le même état d'esprit, la convention prévoit l'extension de la gamme des bénéficiaires éventuels des interventions financières.

En ce qui concerne les marchés financés par le FED, une certaine préférence peut être donnée aux entreprises locales et ce pour des marchés de travaux en-dessous de 500.000 \$. Cette préférence peut aller jusqu'à 15 % pour les marchés de fourniture.

102. Un ensemble d'actions de promotion commerciale, sous forme de coopération technique, études, etc., est prévu et s'ajoute aux actions déjà entreprises dans le passé, tel que le programme des Foires et Expositions. Cette approche pourrait être aussi considérée comme une sorte de compensation des conséquences qui peuvent résulter, pour les E.A.M.A., de l'abaissement de certaines préférences et de la suppression de l'aide à la production sous forme de soutien des prix.

Dans le régime des échanges, la possibilité pour les E.A.M.A. de protéger l'industrie locale, et notamment les industries naissantes, a été renforcée sensiblement. D'autre part, les dispositions destinées à renforcer la coopération régionale par l'encouragement de l'élargissement des marchés répondent aussi à l'objectif de la promotion industrielle.

Enfin, l'effort accru demandé aux Etats associés de programmer leur développement économique et d'insérer leurs demandes de financement dans un programme de développement répond au souci de renforcer la responsabilité propre des E.A.M.A. pour leur développement économique.

103. L'importance qui s'attache à la promotion de l'industrialisation procède de la conception que, face aux dangers continuels auxquels sont exposés les cours de marchés des principaux produits d'exportation de ces Etats, face aussi aux possibilités limitées de développement d'autres cultures, seule une industrialisation conçue selon des bases rationnelles et adaptée au mieux aux exigences économique, non seulement des Etats associés individuellement, mais des régions africaines, peut constituer un instrument supplémentaire important pour sortir de l'impasse.

Les possibilités ainsi ouvertes par la nouvelle convention sont réelles : elles dépendent, d'une part, du dynamisme interne et cumulatif que les nouvelles dispositions recèlent et, d'autre part, de la volonté politique des partenaires d'en accélérer l'application.



DONNEES STATISTIQUES

sur

L'ETAT ACTUEL DE L'INDUSTRIALISATION

DES E.A.M.A.



1. Répartition sectorielle de la production intérieure brute au prix du marché des EAMA (sauf Somalie) (8)  
(en millions d'unité monétaires nationales)

Pays	Année	PIB par habitant en UC	PIB	Secteur primaire (1)	Secteur secondaire (2)	dont ind.manufact.	Secteur tertiaire (3)	%- sect. primaire PIB	%- sect. second. PIB	dont ind.manufact.	%- sect. tertiaire PIB
Cameroun	1963	136	138.900	64.600	19.600	14.100(5)	54.700	46,5	14,1	10 (5)	39,4
Centrafrique	1963	103	52.900	16.800	6.300	3.400(5)	9.800	51,0	19,2	10,3(5)	29,8
Congo-Brazza	1963	115	25.500	8.000	7.000	3.500(5)	10.500	31,4	27,4	13,7(5)	41,2
Congo-Kinshasa (6)	1964	61	46.479	16.850	16.774	10.298	12.855	36,2	36,1	22,1	27,7
Côte-d'Ivoire	1965	237	182.600	79.900	30.060	16.180	72.640	43,8	16,4	8,9	39,8
Dahomey	1963	68	36.900	20.000	5.000	....	11.900	54,2	13,6	...	32,2
Gabon	1963	384	42.700	12.700	15.000	2.400(5)	15.000	29,8	35,1	5 (5)	35,1
Haute-Volta	1964	52	60.700	37.900	6.900	700	15.900	62,4	11,4	1,1	16,2
Madagascar	1960	104	119.600	59.100	17.600	6.250	43.300	49,2	14,7	5,2	36,1
Mali	1962	60	63.300	36.500	8.500	400	18.300	57,7	13,4	0,6	28,9
Mauritanie	1964	115	26.700	11.400	12.600	400	2.700	42,7	47,2	1,5	10,1
Niger	1962	75	56.500	37.390	6.810	1.610	12.290	66,2	12,0	2,8	21,8
Sénégal	1964	163	140.210	48.000	22.490	12.990(4)	69.720	34,3	16,0	9,3(4)	49,7
Tchad	1963	59	46.800	28.400	4.300	1.700(5)	14.100	60,7	9,2	3,6(5)	30,1
Togo	1962	76	29.080	16.520	2.590	170(4)	9.970	56,8	8,9	0,6(4)	34,3
Rwanda - Burundi(7)	1959	43	10.180	7.600	600	....	1.980	74,7	5,9	...	19,4

(1) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche.

(2) Industries extractives et manufacturières, production moderne d'énergie, construction, artisanat.

(3) Transports et communications, commerce, banques et assurances, services.

(4) Y compris les industries extractives et l'énergie.

(5) Y compris l'énergie.

(6) En millions FC à prix constants de 1958.

(7) Produit intérieur brut en coût des facteurs.

(8) Source : Commission des Communautés; rapport de synthèse sur les possibilités d'industrialisation des EAMA, page 32.

2. Importance du secteur industriel dans le produit intérieur brut des EAMA (1)

Pays	Partie du produit intérieur brut provenant du secteur manufacturier		Nombre d'établissements industriels (au 1.1.1966)	Effectif des salariés dans les industries (1963/65)	
	année	%		unités	%
Mauritanie	1964	1,5	10	153	2
Sénégal	1965	9,4	274	13.029	19
Mali	1962	0,6	50	...	..
Niger	1962	2,8	32	782	7
Haute-Volta	1964	1,1	41	1.825	13
Côte-d'Ivoire	1965	8,9	276	24.050	13
Togo	1964	3,9	43	650	3
Dahomey	....	....	56	1.963	9
Cameroun	1963/64	8,3	131	7.841	6
Tchad	1963	3,6	26	917	8
Centrafrique	1963	10,3	41	4.474	12
Gabon	1963	5,6	38	4.776	11
Congo-Brazzaville	1963	13,7	66	5.439	13
Congo-Kinshasa	1964	22,1	399	45.616	14
Rwanda	....	....	41	2.282	5
Burundi	....	....	37	2.779	36
Somalie	....	....	26	...	..
Madagascar	1960	5,2	166	19.126	12
<u>Total EAMA</u>	-	-	1.753 (2)	135.702	12

(1) Source : Commission des Communautés, doc. 7.467/VIII/B-69.

(2) Le nombre d'établissements industriels serait actuellement d'environ 1800 unités.

3. EVALUATION PAR SECTEUR ECONOMIQUE DE LA POPULATION SALARIEE DES  
E.A.M.A. (1)

PAYS	Année	I	II	III	$\frac{\%}{\text{I}}$ $\text{II}$	$\frac{\%}{\text{I}}$ $\text{III}$
BURUNDI	1960	3.200	13.700	67.400	23,4	4,7
CAMEROUN	1963	18.000	44.500	161.000	40,4	11,2
R.C.A.	1963	4.500	10.700	35.200	42,1	12,8
CONGO-B.	1963	5.800	12.200	41.500	47,5	13,9
CONGO-K.	1959	120.000	180.500	966.000	66,6	12,4
COTE D'IVOIRE	1962	20.800	42.100	194.000	49,4	10,7
DAHOMEY	1961	4.400	8.300	29.500	53,0	14,9
GABON	1965	4.800	15.300	36.700	31,4	13,1
HAUTE-VOLTA	1964	1.000	8.900	32.800	11,2	3,0
MADAGASCAR	1964	19.500	38.200	222.300	51,0	8,8
MALI	1965	2.500	8.500	40.000	29,4	6,3
MAURITANIE	1964	300	6.500	12.100	4,6	2,5
NIGER	1965	1.000	4.600	25.500	21,7	3,9
RWANDA	1964	2.300	22.900	61.300	10,0	3,8
SENEGAL	1965	14.200	32.400	110.000	43,8	12,9
SOMALIE	1963	3.700	7.100	17.000	54,9	22,9
TCHAD	1965	1.400	5.000	11.000	28,0	12,7
TOGO	1965	1.900	8.400	26.400	22,6	7,2
TOTAL EAMA		229.600	469.800	2.087.000	48,6	10,7

- I : salariés des industries manufacturières  
 II : salariés du secteur secondaire (industries extractives et manufacturières, énergie, construction, artisanat)  
 III : population salariée totale (non compris les salariés du secteur public et administratif)

(1) Source : Rapport de synthèse, op-cit, page 33.

4. Aperçu des principales industries des EAMA au 1.1.1966 (6)

(entre parenthèses : nombre d'établissements)

- Transformation des corps gras (101)
- Produits alimentaires (378)
  - dont : conserveries de viande et abattoirs (28)
  - conserveries de fruits et légumes (11)
  - conserveries de poisson (34)
  - minoteries (12)
  - sucreries (12)
  - fécularies de manioc (11)
- Fabrication de boissons (101)
  - dont : brasseries (27)
- Industries textiles (91) 1/
  - dont : filatures et tissages (37)
- Fabrication de chaussures (31) 2/
- Confection et articles d'habillement (83)
- Industries du bois et du meuble en bois (287)
  - dont : scieries (183)
  - déroutages et contreplaqués (22)
  - menuiseries et fabrication de meubles (26)
- Produits chimiques (145)
  - dont : savonneries (46)
  - fabrication et conditionnement de peintures (23)
  - allumetteries (3)
- Industries des produits minéraux non métalliques (139)
  - dont : verreries (4)
  - cimenteries et broyage de clinkers (9)
  - matériaux de construction, briqueteries (122)
- Industries métallurgiques de base (23) 3/
- Industries mécaniques et ouvrages en métal (184)
  - dont : outils agricoles et artisanaux (6)
  - chaudronnerie, charpentes et constructions métalliques (75)
  - emballages métalliques (11)
  - clouterie, serrurerie (11)
  - meubles métalliques (40)
- Matériel de transport (58)
  - dont : construction et réparation navale (22)
  - véhicules, autos et camions (18)
  - cycles et motocycles (11)
- Industries du tabac (22)
- Industries du papier (15)
- Industries électriques (20)
- Industries du pétrole (3) 4/
- Industries du cuir (10)
- Industries du caoutchouc et du plastique (53)
  - dont : articles en matière plastique (29)
- Divers (9) 5/

1/ Y compris égrenage de coton

2/ Y compris la fabrication des chaussures en plastiques

3/ Y compris les fonderies

4/ Raffineries et fabrication de lubrifiants

5/ Non compris les imprimeries

(6) Source: Commission des Communautés, doc. 7.467/VIII/B-69, p. 3.

5. Commentaires sur les données statistiques concernant l'industrialisation

1. Le secteur industriel - au sens exact : industries manufacturières, à l'exclusion des activités extractives - n'occupe actuellement qu'une place extrêmement modeste dans les économies des EAMA. Sa part dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des EAMA ne semble pas, au total, devoir dépasser 10 %, tout en variant de moins de 1 % dans les cas les moins favorables à plus de 10 % à l'autre extrémité de l'échelle et même à plus de 20 % dans le cas exceptionnel de la République Démocratique du Congo.

2. Le nombre d'établissements relevant de l'industrie manufacturière actuellement en opération serait de plus de 1800 unités (1.1.1969).

3. Quatre pays ont pu développer une industrie manufacturière revêtant quelque importance et une certaine diversité :

	Année	Salariés des industries manufacturières (1)	Valeur ajoutée (1) (en 000 uc)	Etablissements industriels 31.12.1966
Congo Kinshasa	1964	120.000	205.960	400
Côte d'Ivoire	1962	20.800	65.525	330
Sénégal	1965	14.200	52.620	290
Cameroun	1963	18.000 (2)	57.120	125 (3)

(1) Entreprises manufacturières et artisanat

(2) Soit au total pour ces quatre pays : 173.000 salariés des industries manufacturières sur un total de 229.600 pour l'ensemble des EAMA.

(3) Soit au total pour ces quatre pays : 1145 établissements industriels sur un total présumé de 1800 établissements industriels pour l'ensemble des EAMA.

Tous sont des pays côtiers ou disposant de bonnes voies d'accès à la mer; l'effectif de leur population et leur taux d'urbanisation sont plus élevés que dans les autres Etats associés; ils sont relativement mieux dotés d'activités agricoles et minières d'exportation et, par conséquent, le revenu monétaire par habitant y est également plus élevé.

4. Le phénomène de polarisation du développement étant beaucoup plus puissant dans les pays neufs que dans les pays développés, les entreprises manufacturières se sont localisées autour d'un petit nombre de pôles de croissance dont l'attraction sur les nouveaux investissements s'avère très forte : Lumumbashi et Kinshasa, au Congo; Abidjan et dans une certaine mesure, Bouaké, en côte d'Ivoire; Dakar, Cap-Vert au Sénégal; Douala, Edéa et, accessoirement Yaoundé, au Cameroun.

6. APERÇU D'ENSEMBLE DES 109 PROJETS ETUDIÉS RETENUS PAR LES EXPERTS DE LA CEE (1)

- x : projet rejeté en raison de l'existence de capacités de production locales suffisantes et/ou de projets sûrs  
 - : projet rejeté pour des motifs autres que l'existence de capacités de production locales  
 (..) projet : projet retenu par les experts

Produits	Afrique de l'Ouest	UDEAC	République Dém. du Congo	Région des Lacs	Madagascar	Somalie
Huile	x	x	x	3 projets	x	-
Margarine	1 projet	x	x	-	-	-
Conserves de viande	-	x	-	2 projets	x	x
Produits laitiers (lait, beurre, fromage)	1 projet	-	x	x	1 projet	x
Conserves de légumes	x	1 projet	-	1 projet	x	-
Conserves de fruits - jus de fruits	-	1 projet	-	1 projet	x	2 projets
Confiture	-	-	-	1 projet	x	-
Conserves de poisson	1 projet	-	1 projet	1 projet	-	x
Farine de froment	x	x	x	x	1 projet	-
Riz décortiqué	x	x	-	x	-	-
Biscuits	x	x	x	-	x	-
Glucose	1 projet	-	-	-	-	-
Sucre	3 projets	x	x	-	x	x
Confiserie - Chocolat	x	x	x	-	x	-
Aliments pour le bétail	-	-	-	1 projet	-	-
Malt	-	2 projets	-	1 projet	1 projet	-
Tabac manufacturé	x	x	x	-	x	-
Fils et tissus de coton	x	x	1 projet	-	1 projet	x
Fils, tissus, sacs en fibres dures (jute et assimilés)	2 projets	x	x	-	x	-
Cordes, ficelles	x	x	x	-	-	-
Filets de pêche	1 projet	-	-	-	-	-
Etoffes de bonneterie	x	-	-	-	-	-
Articles de bonneterie	x	x	1 projet	-	x	-
Couvertures de coton	-	x	1 projet	-	-	-
Chaussures	x	x	x	-	-	x

(1) Source : Rapport de synthèse, op. cit. page 60.

- x : projet rejeté en raison de l'existence de capacités de production locales suffisantes et/ou de projets sûrs
- : projet rejeté pour des motifs autres que l'existence de capacités de production locales
- (..) projet : projet retenu par les experts

Produits	Afrique de l'Ouest	UDEAC	République Dém. du Congo	Région des Lacs	Madagascar	Somalie
: Confection	: x	: x	: x	: -	: x	: -
: Articles de chapellerie	: -	: -	: x	: -	: -	: -
: Panneaux de fibres ou de particules (bois)	: x	: -	: x	: -	: -	: -
: Meubles en bois	: x	: x	: x	: -	: -	: -
: Pâte à papier	: -	: -	: -	: -	: 1 projet	: -
: Papier, carton, emballages	: -	: 1 projet	: 1 projet	: -	: -	: -
: Registres, cahiers, carnets	: x	: -	: -	: -	: -	: -
: Cuirs et peaux	: 1 projet	: x	: -	: 2 projets	: x	: -
: Pneumatiques pour cycles et motocycles	: 1 projet	: 1 projet	: 1 projet	: -	: -	: -
: Pneumatiques pour autos et camions	: 1 projet	: -	: 1 projet	: -	: -	: -
: Articles en plastique	: x	: x	: -	: 1 projet	: 1 projet	: -
: Disques	: -	: -	: x	: -	: -	: -
: Tissus synthétiques et artificiels	: -	: -	: 1 projet	: -	: -	: -
: Produits chimiques de base	: -	: 1 projet	: -	: -	: 1 projet (soude caust.)	: -
: Peintures et vernis	: x	: x	: x	: -	: x	: x
: Gaz carbonique	: x	: x	: x	: -	: x	: -
: Colles	: -	: -	: -	: -	: -	: -
: Allumettes	: x	: x	: -	: -	: x	: -
: Cartouches (civiles)	: -	: -	: -	: -	: -	: -
: Engrais	: 2 projets	: 1 projet	: -	: 1 projet	: -	: -
: Produits phytosanitaires	: -	: x	: -	: 2 projets	: x	: -
: Produits pharmaceutiques	: -	: -	: x	: -	: x	: -
: Savon	: x	: x	: -	: 1 projet	: 1 projet	: -
: Produits détergents	: 1 projet	: x	: 1 projet	: -	: x	: -
: Bougies	: -	: -	: -	: -	: x	: -

- x : projet rejeté en raison de l'existence de capacités de production locales  
suffisantes et/ou de projets sûrs  
- : projet rejeté pour des motifs autres que l'existence de capacités  
de production locales  
(..) projet : projet retenu par les experts

Produits	Afrique de l'Ouest	UDEAC	République Dém. du Congo	Région des Lacs	Madagascar	Somalie
:Parfums, produits de beauté, crème à raser	x	x	-	-	-	-
:Cirage, encaustique, produits d'entretien	x	x	-	-	x	-
:Encres	-	-	-	-	-	-
:Pétrole raffiné	-	x	x	-	x	-
:Verre creux (bouteilles)	1 projet	1 projet	-	1 projet	1 projet	-
:Ouvrages en céramique et faïences	1 projet	1 projet	-	1 projet	-	-
:Ciment	4 projets	x	x	x	1 projet	1 projet
:Ouvrages en ciment, amiante-ciment et fibre-ciment	x	1 projet	x	x	x	-
:Fers à béton, barres et profilés d'acier	1 projet	1 projet	x	-	-	-
:Tôles	-	-	x	-	-	-
:Câbles en fer et acier	-	1 projet	-	-	-	-
:Tôles d'aluminium	-	x	-	-	-	-
:Objets en fonte	x	x	-	-	x	-
:Objets en fil de fer	x	x	x	-	-	-
:Boulons	1 projet	1 projet	x	-	x	-
:Chaudronnerie et construction métallique	x	x	x	-	x	-
:Outils agricoles et à main	1 projet	x	-	1 projet	1 projet	-
:Articles d'huïsserie et de quincaillerie	1 projet	1 projet	x	-	1 projet	-
:Fûts métalliques, récipients, boîtes à conserves	x	1 projet	-	1 projet	x	-
:Meubles métalliques	x	x	1 projet	-	-	-

- x : projet rejeté en raison de l'existence de capacités de production locales suffisantes et/ou de projets sûrs
- : projet rejeté pour des motifs autres que l'existence de capacités de production locales
- (..) projet : projet retenu par les experts

Produits	Afrique de l'Ouest	UDEAC	République Dém. du Congo	Région des Lacs	Madagascar	Somalie
Sommier métallique	x	x	-	-	-	-
Articles de ménage en aluminium	x	-	x	-	x	-
Couverts et coutellerie	-	-	x	-	1 projet	-
Articles de ménage en fer et tôle émaillée	x	x	-	1 projet	1 projet	-
Lampes tempête	1 projet	-	-	-	-	-
Bouchons - couronnes	x	1 projet	x	-	-	-
Machines agricoles et pièces détachées	x	x	-	-	-	-
Câbles en cuivre	-	-	-	-	-	-
Meubles frigorifiques et appareils de climatisation	1 projet	x	-	-	-	-
Lampes électriques	-	-	1 projet	-	-	-
Accumulateurs	1 projet	1 projet	x	-	-	-
Piles électriques sèches	1 projet	1 projet	x	-	-	-
Bateaux et pièces détachées	x	x	x	-	x	-
Matériel ferroviaire	-	x	1 projet	-	-	-
Véhicules automobiles (montage) et pièces détachées	1 projet	-	1 projet	-	x	-
Cycles, motocycles (montage) et pièces détachées	x	x	1 projet	-	x	-
Atelier central	-	-	1 projet	1 projet	-	-

7. Note sur les importations de la CEE en provenance des EAMA

A. Evolution des importations de la CEE en provenance des EAMA

Globalement

Les EAMA ont couvert en 1967, 8,7 % des importations totales de la France, contre 9,7 en 1964; ils ont couvert 9 % des importations totales belgo-luxembourgeoises contre 8,2 en 1964; la part des EAMA dans les importations totales italiennes, quoique toujours réduite, marque une progression par rapport à 1964 (2,6 % contre 2 %); leur part relative dans les importations totales de l'Allemagne et des Pays-Bas se maintient à un niveau constant, mais très bas (1,7 % et 1,6 % respectivement).

Par pays associé.

Les EAMA, principaux fournisseurs de la CEE, sont essentiellement le Congo, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Sénégal qui assurent en 1967, près des trois quarts des ventes des EAMA sur la CEE (1). Les importations de la CEE en provenance de ces Etats ont progressé depuis 1964 dans le cas du Congo (+ 33 %) et de la Côte d'Ivoire (+ 22 %), elles ont légèrement diminué pour le Cameroun (- 3 %) et le Sénégal (- 2 %).

Des importations notables proviennent également du Gabon (relativement stables), de Madagascar, en baisse sensible, compte tenu notamment de la diminution des achats de sucre et de café (- 27 % de 1964 à 1967), de Mauritanie en net progrès à cause du minerai de fer (+ 55 %), de même que du Niger (+ 63 %) en raison principalement de l'augmentation des achats d'ara-

---

(1) Ces quatre pays sont aussi les quatre EAMA les plus industrialisés, ainsi qu'il apparaît à la note n° 6 de cette documentation statistique.

chides en 1967. Le Congo (Brazzaville) et le Togo figurent également parmi les fournisseurs notables de la CEE. Ces six pays représentent environ 22 % des importations en provenance des autres EAMA en 1967. C'est dire que les importations en provenance des autres EAMA (Somalie - Tchad - République Centrafricaine - Dahomey - Burundi - Haute Volta - Mali - Rwanda ) ne représentent que 5 % des importations de la CEE en provenance de l'ensemble des EAMA.

Les différents produits des EAMA importés dans la CEE et leur importance

Le cuivre occupe une position prédominante dans les importations de la Communauté en provenance des EAMA puisqu'il représente plus du cinquième de la valeur de ces importations. Il est suivi des bois tropicaux et du café qui occupent une position intermédiaire avec 13 % et 11 % respectivement, et d'une demi-douzaine de produits dont l'importance relative se situe entre 8 et 4 %, à savoir dans l'ordre d'importance en valeur : cacao, arachides, minerai de fer, huile d'arachides et bananes.

Au cours de la période considérée, cet ordre d'importance n'a guère subi de modification, si ce n'est celle qui fut provoquée par l'accroissement net et régulier des importations de minerai de fer, produit qui prend désormais la sixième place dans les importations totales de la Communauté en provenance des EAMA.

Les huit produits précités représentent à eux seuls environ 70 % des importations totales de la Communauté en provenance des EAMA. On voit par là que la diversification des exportations est encore faible.

### La concurrence des autres pays en voie de développement

Le faible degré de diversification des importations de la Communauté en provenance des EAMA est aussi une caractéristique de ses importations en provenance du reste de l'Afrique et surtout de l'Asie, du fait essentiellement de la gamme relativement restreinte des produits d'exportation de ces pays en voie de développement.

Dans le cas de l'Afrique (EAMA exclus), il faut additionner les importations d'une dizaine de produits environ pour atteindre 70 % des importations totales de cette provenance, mais un produit représente à lui seul près de 45 % des importations : il s'agit du pétrole d'Afrique du Nord et du Nigeria. Suivent dans l'ordre d'importance en valeur, le cuivre, le fer, le coton, le cacao, les arachides, le café, les phosphates, les tourteaux, les bois tropicaux, les tabacs et le minerai de manganèse. La concurrence des pays concernés vis-à-vis des EAMA porte surtout sur le café, les arachides, le manganèse et le cuivre (1).

Enfin, les importations provenant des Pays et territoires d'outre-mer et Départements d'outre-mer se réduisent à quelques produits (pétrole, sucre, bananes, café, vanille, coprah, riz, huiles essentielles, aluminium).

La concurrence des autres pays en voie de développement vis-à-vis des EAMA dans les importations de la Communauté s'exerce donc sur la totalité des produits exportés traditionnellement par les EAMA, à l'exception de l'huile de palmistes et de l'aluminium, pour lesquels ils ne rencontrent pas de concurrence dans les autres pays en voie de développement.

---

(1) Il en va autrement de l'Amérique latine, dont aucun produit ne domine de façon aussi nette les échanges et qui offre une gamme un peu plus large de marchandises, dépassant le cadre des produits exportés par les EAMA en quantité notable. Il faut, en effet, ajouter à ces produits, notamment les céréales, la viande, la laine et l'argent (à noter que l'Amérique latine ne fournit pratiquement pas d'oléagineux tropicaux ni de caoutchouc, de phosphates et d'aluminium et très peu de bois tropicaux et de minerai de manganèse). La concurrence s'exerce surtout sur les bananes, le café, le cuivre et le minerai de fer.

8. Conclusions de l'étude de la Commission Economique de l'O.N.U. pour l'Afrique sur les perspectives plausibles de développement industriel sous-régional en Afrique<sup>(1)</sup>.

a) Indicateurs économiques 1964 - 1975

	Afrique de l'Est <sup>(2)</sup>	Afrique de l'Ouest <sup>(3)</sup>
Taux moyen annuel composé de croissance du PIB global pour la période considérée, en pourcentage	5,3	5,9
Augmentation du PIB par habitant (\$)	28	38
Augmentation du PIB par habitant (%)	36,0	40,0
Augmentation de la production brute des industries extractives et manufacturières (en millions de dollars)	3.490	7.350
Augmentation de la valeur ajoutée par les industries extractives et manufacturières (en millions de \$)	1.320	2.250
Investissement fixe dans les industries extractives et manufacturières (en millions de dollars)	3.550	6.860
dont apport étranger <sup>(4)</sup>	1.825	4.320

(1) Source : Doc. IND/IF/WP/5 du 7 décembre 1966.

(2) L'Afrique de l'Est comprend : Ethiopie, Somalie, East Africa, Rwanda, Burundi, Malawi, Zambie, Rhodésie, Madagascar, Ile Maurice, Ile de la Réunion, Côte Française des Somalis, Comores.

(3) L'Afrique de l'Ouest comprend : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée, S. Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Dahomey, Nigeria, Haute-Volta, Mali, Niger.

(4) L'apport étranger est représenté par la valeur des biens d'équipement et des techniques importés, etc., que le paiement en ait été fait en capitaux locaux ou en capitaux étrangers.

a) Indicateurs économiques 1964-1975 (suite)

	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest
Part des investissements à financer par des capitaux étrangers dans les industries extractives et manufacturières (apport net) (en millions de dollars)	2.050	3.700
Augmentation du capital d'exploitation investi dans les industries extractives et manufacturières (en millions de dollars)	800	1.240
Emplois nouveaux (en milliers)	560	710

Le tableau qui précède fait apparaître un des principaux problèmes qui se posent dans ces sous-régions, à savoir la très forte proportion de capitaux étrangers qui seront indispensables pour réaliser le développement économique prévu.

L'analyse des types de compétences nécessaires parmi les centaines de milliers d'emplois qui seront créés révèle un problème peut-être plus grave encore. En effet, si l'Afrique est riche en main-d'oeuvre non qualifiée, il semble que les effectifs scolaires actuels et les programmes de formation suffiront à peine à fournir le personnel nécessaire dans les diverses catégories d'emplois. Les investisseurs étrangers pourraient étudier les meilleurs moyens de prêter leur concours aux pays africains pour la mise en oeuvre de leurs programmes de formation.

b) Estimation des besoins de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest en main-d'oeuvre pour l'année 1975

(Nombre d'éléments en milliers)

	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest
Techniciens des cadres supérieurs	10	11
Techniciens des cadres moyens	24	36
Personnel de direction et personnel de bureau	25	30
Ouvriers qualifiés	128	150
Ouvriers spécialisés et manoeuvres	373	483
	<hr/>	<hr/>
Total	560	710

ANNEXE II - LES PROGRAMMES OPERATIONNELS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES EAMA

1. ACTION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) (1)

a) Répartition par pays du personnel permanent du PNUD

<u>Pays</u>	<u>Nombre</u>
Burundi	2
Cameroun	2
Centrafrique	3
Congo-Brazzaville	3
Congo-Kinshasa	7
Côte-d'Ivoire	2
Dahomey	2
Gabon	3
Haute-Volta	3
Madagascar	4
Mali	3
Mauritanie	1
Niger	3
Rwanda	2
Sénégal	7
Somalie	5
Tchad	1
Togo	2
<u>Total EAMA</u>	<u>55</u>

(1) Source : Services du PNUD, New-York.

b) Montant global des projets du PNUD au 1.1.1969

(en \$ USA)

<u>Pays</u>	<u>Projets financés au titre de</u>		<u>Contribution de l'Etat bénéficiaire</u>	<u>Total par pays</u>
	<u>Fonds spécial</u>	<u>Assis. techn.</u>		
Burundi	5.685.800	900.468	4.892.000	11.828.268
Cameroun	6.618.300	1.144.150	9.181.000	16.934.450
Centrafrique	1.816.500	623.296	580.000	3.019.796
Congo- Brazzaville	7.255.500	511.290	7.624.000	15.390.790
Congo- Kinshasa	16.201.900	2.051.000	21.215.000	42.469.900
Côte- d'Ivoire	8.026.600	684.114	12.333.600	21.045.314
Dahomey	3.804.600	608.666	1.981.000	6.394.266
Gabon	7.851.900	533.607	3.877.000	12.262.507
Hte-Volta	5.425.500	736.253	3.541.000	9.702.753
Madagascar	9.812.900	976.882	7.506.000	18.295.782
Mali	8.846.000	948.914	15.903.000	25.697.914
Mauritanie	3.273.800	315.100	1.893.000	5.581.900
Niger	5.738.700	790.000	3.588.000	10.116.700
Rwanda	3.172.700	1.061.340	3.472.000	9.706.040
Sénégal	10.112.300	795.728	8.953.900	19.861.928
Somalie	10.200.900	2.576.818	4.963.000	17.740.710
Tchad	-	697.248	-	697.248
Togo	6.375.200	855.698	4.465.000	11.695.898
<u>Total EAMA</u>	<u>122.219.100</u>	<u>16.910.564</u>	<u>119.319.500</u>	<u>258.449.164</u>

c) Projets industriels du PNUD financés par le Fonds spécial,  
1959 - 1968

(en 1.000 \$ USA)

<u>Pays</u>	<u>Pré-inves- tissement</u>	<u>Infra- structure</u>	<u>Enseignement et recherche</u>	<u>Projets pilote</u>	<u>Total par pays</u>
Burundi	374				374
Cameroun					-
Centrafri- que		1			1
Congo- Brazzaville	484				484
Congo- Kinshasa	16	1.459	2.235		3.710
Côte- d'Ivoire	990				990
Dahomey		409	2		411
Gabon		5.696			5.696
Hte-Volta	1.080	543			1.623
Madagascar	1.158	1.030			2.188
Mali		172			172
Mauritanie					-
Niger	407			58	465
Rwanda			44	176	220
Sénégal	1.317	320	900		2.537
Somalie	788	1.470	183		2.441
Togo					-
Tchad					-
<b>Total EAMA</b>	<u>7.829</u>	<u>11.100</u>	<u>3.364</u>	<u>234</u>	<u>22.527</u>

d) Projets industriels du PNUD financés au titre de l'Assistance technique, 1959 - 1968

(en 1.000 \$ USA)

<u>Pays</u>	<u>Industries</u>	<u>Infrastructure industrielle</u>	<u>Total</u>
Burundi	146	190	336
Cameroun	476	222	698
Centrafrique	256	197	453
Congo-Brazzaville	56	211	267
Congo-Kinshasa	169	1.061	1.230
Côte-d'Ivoire	582	264	846
Dahomey	397	214	611
Gabon	295	129	424
Haute-Volta	209	201	410
Madagascar	564	248	812
Mali	501	260	761
Mauritanie	275	32	307
Niger	100	195	295
Rwanda	248	227	475
Sénégal	411	256	667
Somalie	274	660	934
Tchad	183	324	507
Togo	352	425	777
<u>Total EAMA</u>	<u>5.494</u>	<u>5.316</u>	<u>10.810</u>

2.- L'ACTION DE L'O.N.U.D.I.

Relevé par pays du nombre des projets au 1er juillet 1969 (1)

<u>Pays</u>	<u>Nombre</u>
Burundi	6
Cameroun	4
Centrafrique	7
Congo-Brazzaville	7
Congo-Kinshasa	8
Côte-d'Ivoire	7
Dahomey	2
Gabon	3
Madagascar	14
Mali	4
Mauritanie	1
Niger	4
Rwanda	14
Sénégal	8
Somalie	4
Tchad	2
Togo	3
<u>Total EAMA :</u>	<u>98</u>

---

(1) Source : Secrétariat général de l'ONUDI. Ces projets relèvent soit du PNUD (Fonds spécial ou Programme élargi d'assistance technique), soit du programme ordinaire de l'ONUDI. Ils bénéficient, en grande partie, de la qualification S.I.S. (projets industriels spéciaux). Parmi eux figurent également quelques projets "funds in trust".

3. ACTION DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE (1)

a) Valeur des projets industriels financés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) dans les EAMA (situation août 1969)

(en millions \$ USA)

<u>Pays</u>	<u>Infra- structure</u>	<u>Enseignement et Formation</u>	<u>Industrie (y compris mines)</u>	<u>Total</u>
Cameroun	19,9			19,9
Congo-Brazza- ville			65,0	65,0
Congo-Kinshasa	120,0			120,0
Côte-d'Ivoire	5,8			5,8
Gabon	18,0	1,8		19,8
Madagascar	6,3	4,8		11,1
Mauritanie			66,0	66,0
Rwanda	4,8			4,8
Sénégal	7,5			7,5
<u>Total EAMA :</u>	<u>182,3</u>	<u>6,6</u>	<u>131,0</u>	<u>319,9</u>

Récapitulation chronologique : avant 1958 = 84,8  
 1959 - 1963 = 141,0  
 1964 - 1969 = 94,1

(1) Source : Bureau européen de la BIRD.

b) Valeur des projets industriels financés par l'Association internationale pour le développement (A.I.D.) dans les EAMA (situation août 1969)

(en millions \$ USA)

<u>Pays</u>	<u>Infrastructure</u>	<u>Enseignement et Formation</u>	<u>Total</u>
Burundi	2,9		2,9
Cameroun	11,5		11,5
Centrafrique	4,2		4,2
Congo-Brazzaville	0,6		0,6
Congo-Kinshasa	6,0		6,0
Dahomey	4,6		4,6
Haute-Volta	0,8		0,8
Madagascar	14,5		14,5
Mali	9,1		9,1
Mauritanie	9,7		9,7
Niger	7,6		7,6
Sénégal	15,0		15,0
Somalie	9,0		9,0
Tchad	4,1	1,8	5,9
Togo	3,7		3,7
<u>Total EAMA :</u>	103,4	1,8	105,2

Récapitulation chronologique :

Avant 1958	-
1959 - 1963	-
1964 - 1969	105,2

#### 4. LE PROGRAMME DE COOPERATION INDUSTRIELLE DE LA F.A.O.

Le programme implique essentiellement les trois types d'activité suivants : échange d'informations économiques et techniques entre l'industrie et la F.A.O., aide à la réalisation de projets de pré-investissement de la F.A.O. ou des gouvernements et coopération avec la F.A.O. et d'autres instances nationales ou internationales pour la mise en oeuvre de projets proposés par l'industrie.

Ce programme, à base de projets, a été arrêté en 1966 et constitue une initiative qui n'a pas son équivalent dans le système des Nations-Unies visant à associer étroitement aux activités concrètes de la UNDP/FAO les gouvernements et les firmes agro-industrielles qui mettent leurs ressources technologiques et financières ainsi que leur expérience du management et du marketing au service des pays en voie de développement. Le programme fait office de catalyseur en réunissant tous ces éléments indispensables aux investissements nouveaux et collabore avec les gouvernements et les milieux industriels à l'élimination des obstacles qui s'opposent à la réalisation des investissements.

Le programme facilite les contacts personnels, dans les pays intéressés, au siège de la FAO et dans les bureaux industriels, en s'efforçant de définir les possibilités d'investissement à tous les stades de conception et d'exécution des projets de développement. C'est ainsi que nous étudions les projets des gouvernements, de l'UNDP et de la FAO en vue de déterminer les domaines dans lesquels la coopération industrielle peut s'exercer. En vue d'augmenter les possibilités de donner un prolongement aux investissements éventuels, le programme associe l'industrie aux tout premiers stades de l'élaboration des projets gouvernementaux et des projets de l'UNDP et de la FAO et invite les milieux industriels à lui soumettre de nouvelles idées qui pourraient servir de points de départ à la conception de nouveaux projets.

Le programme porte de plus en plus son effort sur la conclusion d'accords globaux entre l'industrie, les gouvernements, la FAO et/ou d'autres organisations internationales ou de caractère bilatéral. Ces accords globaux sont particulièrement néces-

saires dans le cas de projets d'investissement impliquant des travaux de recherche ou de formation, des opérations pilote, des aménagements d'infrastructure, etc, qui excèdent le cadre des ressources ou de la compétence des investisseurs possibles autres que les investisseurs publics.

Le programme a organisé des sous-groupes compétents en matière d'industries agro-chimiques, d'industries alimentaires et de marketing et d'industries forestières, de façon qu'il soit procédé à des analyses poussées des projets relevant de secteurs industriels bien définis. Il a également été constitué des groupes de travail ad hoc pour l'utilisation des sous-produits agricoles et la mise au point de farines composites.

Bien que le programme soit principalement à base de projets, il n'est pas question de négliger l'importance de l'intensification du dialogue entre la FAO et l'industrie, favorable aux échanges féconds d'idées et de connaissances dans les domaines techniques et économiques d'intérêt commun. D'autre part, l'industrie fournit des experts lorsque l'exécution de projets sur le terrain requiert la mise en oeuvre de techniques industrielles et de l'expérience économique; elle procure aussi du matériel de démonstration, des films et diverses publications techniques.

Le programme compte actuellement 75 membres, dont la cotisation annuelle de 2.000 dollars assure le financement des activités du secrétariat, lesquelles s'exercent dans le cadre du Département Développement de la FAO.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES  
DU GROUPE D'ETUDE ONU DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS  
DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT  
(Amsterdam, 16-20 février 1969) (1)

-----

Les conclusions principales du Groupe d'étude sont énoncées dans une "Déclaration commune relative aux investissements privés étrangers dans le processus du développement" qui figure dans la première partie du rapport sur la réunion du Groupe d'étude (E/4654).

Dans ses conclusions, le Groupe a indiqué qu'une augmentation massive du courant des capitaux de toute origine - organismes multilatéraux, pays industriels et exportateurs de capitaux et investisseurs privés - serait nécessaire pour assurer un taux satisfaisant de croissance économique dans les pays en voie de développement. Le Groupe d'étude a souligné le rôle important des investisseurs étrangers non seulement en ce qui concerne la fourniture de capitaux qui est absolument nécessaire, mais aussi le transfert de connaissances techniques notamment en matière de gestion.

Il faut que, tant les investisseurs et les gouvernements des pays industrialisés que les pays bénéficiaires comprennent mieux leurs droits et leurs obligations pour permettre aux investissements étrangers de contribuer pleinement à la réalisation des objectifs de développement dans les pays en voie de développement. Des possibilités d'investissement très variées existent dans les pays en voie de développement et offrent de la sorte un vaste domaine d'activité dans lequel les investissements privés étrangers peuvent jouer un rôle utile. Ce qu'il faut, par conséquent, c'est "faire mieux connaître" ces possibilités aux investisseurs éventuels des pays industrialisés. Des consultations entre hommes d'affaires étrangers et autorités locales et nationales seraient utiles à une meilleure connaissance de ces possibilités dans le contexte des priorités fixées par les plans nationaux de développement.

---

(1) Source : Rapport d'activité du Secrétaire général à la 47ème session du Conseil Economique et Social de l'ONU (doc. E/4664).

On a reconnu que les activités entreprises en commun constituent un moyen particulièrement désirable de rapprocher les investisseurs étrangers, les gouvernements bénéficiaires et les entrepreneurs locaux. Ces arrangements devraient être conçus avec souplesse. Le degré de participation des éléments locaux et étrangers, y compris la participation du gouvernement et du secteur public, dépendrait d'un certain nombre de facteurs, tels que la politique des pouvoirs publics, les conditions locales, l'existence de capitaux nationaux et d'entrepreneurs, la nature du projet et les connaissances techniques nécessaires.

On devrait utiliser au maximum les ressources matérielles et humaines locales. A cette fin, il conviendrait d'entreprendre des études financières et des études de pré-investissement, de créer des instituts de formation et de recherche et de fournir des moyens de formation adéquats pour le personnel local dans des domaines comme la gestion, la commercialisation, la recherche et l'organisation financière.

Le groupe a reconnu les difficultés que posent aux pays en voie de développement les problèmes de leur balance des paiements et il a estimé que, lorsque c'était possible, les investisseurs étrangers devraient orienter leur production vers l'exportation et éliminer les restrictions à l'exportation.

En ce qui concerne les problèmes de la balance des paiements dans les pays industrialisés, le Groupe d'étude a recommandé que les limitations imposées aux sociétés désireuses de faire des investissements à l'étranger ne devraient pas s'appliquer à leurs activités dans les pays en voie de développement.

Il est nécessaire d'étudier plus avant la question du rendement des investissements dans un pays en voie de développement. Lorsque cela s'avère nécessaire, on devrait procéder à ces études sur une base régionale ou sectorielle, avec l'aide des organisations internationales appropriées.

Lorsqu'il a examiné le rôle des institutions financières et autres, le Groupe a souligné l'importance des banques nationales de développement tant en ce qui concerne leur fonction de catalyseur pour attirer les investissements étrangers que le rôle qu'elles jouent en ce qui concerne la formation de capital

intérieur. Il serait donc essentiel de renforcer ces institutions, notamment en coordonnant leurs activités et en améliorant leur structure institutionnelle grâce à un accroissement de leurs ressources techniques et financières. Une action commune des investisseurs étrangers et des pays bénéficiaires serait nécessaire à cette fin.

Le Groupe a également pris note du succès remporté par des institutions comme l'Atlantic Development Corporation for Latin America (ADELA) pour ce qui est de la mise au point d'une approche multinationale. Il s'est félicité de l'existence d'une organisation similaire en Asie, et a envisagé avec intérêt la création d'un organisme semblable en Afrique.

Les membres du Groupe ont considéré que le transfert de connaissances techniques, notamment en matière de gestion, était aussi important, sinon plus, que celui des capitaux pour stimuler le développement économique. Le Groupe s'est félicité de l'initiative prise récemment par l'ONU de patronner des études empiriques sur les différents aspects des accords conclus entre les entreprises pour le transfert des techniques industrielles.

On a également souligné la nécessité de réformer les systèmes fiscaux et de formuler des directives pour des traités bilatéraux en matière de fiscalité. Le Groupe a indiqué que cette question particulière pourrait être étudiée par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les conventions fiscales entre pays développés et pays en voie de développement.

Le Groupe a pris note des initiatives prises par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en ce qui concerne la solution des différends en matière d'investissements et a recommandé que les gouvernements fassent connaître leurs vues en ce qui concerne le système multinational d'assurance également mis au point par la Banque.

Enfin, les membres du Groupe ont unanimement reconnu que le dialogue avait été des plus utiles et devrait se poursuivre à l'avenir, peut-être également sur une base régionale.

Le Groupe a proposé d'entreprendre des études sur des questions telles que le rendement des investissements dans les pays en voie de développement, l'amélioration des réseaux internationaux et régionaux d'institutions financières et techniques, la création de centres régionaux de recherche et de formation, les incidences financières et commerciales de l'intégration régionale, et la fiscalité et ses incidences sur le commerce et les investissements. Le Groupe a pris note de la proposition d'établir sur une base régionale ou sous-régionale des centres d'investissement, aux activités desquels participeraient les trois groupes qui ont pris part au dialogue. Ces centres pourraient jouer un rôle utile comme centres de renseignement sur les projets et ressources financières et cette question devrait être examinée plus avant par l'ONU et ses institutions spécialisées.

---



